



# Assemblée générale

Distr. générale  
29 mai 2024  
Français  
Original : anglais

## Soixante-dix-neuvième session

Points 139 et 140 de la liste préliminaire\*

### Projet de budget-programme pour 2025

#### Planification des programmes

## Projet de budget-programme pour 2025

### Avant-propos et introduction\*\*

## Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos . . . . .	3
Résumé . . . . .	5
Introduction . . . . .	8
A. Méthode et structure . . . . .	10
1. Méthode d'établissement du budget-programme . . . . .	10
2. Suite donnée à la résolution <a href="#">78/252</a> de l'Assemblée générale concernant la structure et les méthodes d'établissement du budget . . . . .	12
B. Postes et autres objets de dépense . . . . .	13
1. Budget ordinaire : vue d'ensemble . . . . .	13
2. Explications concernant les variations, par facteur et chapitre ou entité . . . . .	18
3. Postes proposés . . . . .	28
4. Crédits qui pourraient être demandés pour 2025 après la présentation du projet de budget-programme . . . . .	29
5. Fonds de réserve pour 2026 . . . . .	30
6. Prévisions de recettes pour 2025 . . . . .	30

\* [A/79/50](#).

\*\* La dernière main a été mise au rapport deux jours après le délai initialement prévu du fait que la collecte de certaines informations a pris du retard.



7. Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires . . . . .	31
Annexes	
I. Définitions . . . . .	32
II. Récapitulatif des ressources financières et des postes nécessaires . . . . .	36
Tableaux complémentaires	
1. Évolution des ressources financières, par objet de dépense . . . . .	36
2. Évolution du budget approuvé et des dépenses pour la période 2020-2023, par chapitre du budget . . . . .	37
3. Évolution des postes, par catégorie, classe et chapitre du budget . . . . .	39
a) Postes approuvés pour 2024, par catégorie, classe et chapitre du budget .	39
b) Changements qu'il est proposé d'apporter aux postes pour 2025, par catégorie, classe et chapitre du budget . . . . .	42
c) Postes proposés pour 2025, par catégorie, classe et chapitre du budget . .	43
4. Prévisions concernant les ressources financières et les postes, par source de financement et par chapitre . . . . .	46
a) Prévisions concernant les ressources financières . . . . .	46
b) Prévisions concernant les postes . . . . .	49
5. Évolution des ressources demandées au titre des voyages du personnel, par chapitre . . . . .	51

## Avant-propos

Notre monde est en proie à une multitude de problèmes. Les conflits qui font rage entraînent une multiplication des crises humanitaires et des violations des droits humains. Les inégalités se creusent et l'action menée au niveau mondial pour lutter contre la pauvreté, la faim, les inégalités, la crise climatique, la désinformation et la désinformation est menacée. Face à toutes ces épreuves, le travail que nous accomplissons pour bâtir un avenir plus inclusif, prospère et pacifique est plus crucial que jamais.

Le projet de budget-programme pour 2025 se chiffre à 3,6 milliards de dollars et est guidé par les objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies et par les mandats intergouvernementaux. Il prévoit les postes et autres objets de dépense nécessaires pour mener à bien les activités relatives aux programmes et exécuter les mandats et les plans-programmes et tire parti des enseignements que l'exécution des programmes et les évaluations menées en 2023 ont permis de dégager. Le projet de budget-programme permettrait de financer 10 494 postes, hors missions politiques spéciales. En sont exclues les ressources nécessaires aux grands projets de construction ou celles qu'il faudrait mobiliser pour 2025 du fait de l'adoption au cours de 2024 de nouvelles décisions intergouvernementales.

Comme le montre la partie II du projet de budget, la planification annuelle des programmes a permis un changement notable concernant la mesure des résultats, l'Organisation s'orientant davantage vers une méthode qui l'aide à démontrer concrètement les résultats obtenus. Cette évolution s'est accompagnée d'une amélioration constante des plans année après année. Compte tenu du fait que les cibles prévues sont de plus en plus souvent dépassées, les plans sont devenus plus ambitieux et l'ONU entend obtenir une augmentation de la performance supérieure ou égale à 10 % pour plus de 65 % des cibles quantitatives qui sont prévues dans le projet de budget-programme pour 2025.

Les ressources demandées dans la partie III du document ont pour objet de renforcer notre action dans les domaines du développement durable, de la protection et de la promotion des droits humains, de l'aide humanitaire et du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Des augmentations sont proposées dans cinq domaines : a) la promotion du développement durable, avec des augmentations pour le programme ordinaire de coopération technique, le Compte pour le développement, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique et le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ; b) le renforcement de l'appui aux droits humains, avec des augmentations pour le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et les activités connexes ; c) l'appui à l'aide humanitaire fournie à Gaza, avec des ressources supplémentaires pour l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient ; d) le renforcement de notre capacité dans les domaines de l'évaluation, des enquêtes et de la déontologie ; e) la promotion du maintien de la paix et de la sécurité internationales, avec des augmentations prévues pour les activités de désarmement et le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient.

En outre, en 2025, la première subvention annuelle de 50 millions de dollars sera versée au mécanisme de financement du relèvement pour la consolidation de la paix du Fonds de consolidation de la paix.

En fin de compte, l'efficacité avec laquelle les programmes seront exécutés et les ressources financières employées en 2025 sera fonction de la disponibilité des liquidités. L'Organisation a commencé l'année 2024 avec seulement 67 millions de dollars de liquidités, ce qui la rend très vulnérable à une évolution défavorable des habitudes de paiement. Par ailleurs, elle a dû inscrire un montant de 114 millions de dollars au crédit des États Membres qui est venu en déduction des contributions mises en recouvrement pour 2024, de sorte que même si tous les États Membres versent l'intégralité de leurs contributions en 2024, elle recouvrera un montant inférieur au budget approuvé pour l'exercice.

Face à l'épuisement des réserves de liquidités du budget ordinaire à la fin de 2023, l'Organisation a dû imposer de strictes mesures d'économie dès le début de 2024. À moins que les réserves de liquidités ne soient entièrement reconstituées d'ici la fin de l'année, les mesures d'économie risquent de nouveau d'entraver l'exécution du budget en 2025.

J'ai donc proposé à l'Assemblée générale que la restitution des crédits inutilisés de 2023 soit suspendue temporairement et que les sommes concernées ne soient donc pas déduites des contributions mises en recouvrement pour 2025. Cette mesure est cruciale en ce qu'elle réduira le risque bien réel qui pèse sur l'exécution des

programmes et sur la capacité de régler les dépenses incompressibles que sont les sommes dues aux membres du personnel et aux partenaires tiers en 2025. Je continue d'engager vivement les États Membres à s'acquitter de l'intégralité de leurs obligations financières en temps voulu.

En cette période charnière pour les peuples et la planète, je suis convaincu que les États Membres donneront les orientations nécessaires et fourniront des ressources adéquates et durables qui aideront l'Organisation à répondre efficacement aux nouvelles menaces et à saisir les nouvelles possibilités.

*(Signé)* António **Guterres**

## Résumé

### Ressources financières et postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	<i>Ressources financières</i>	<i>Postes inscrits au budget ordinaire (hors missions politiques spéciales)</i>	<i>Postes inscrits au budget ordinaire (missions politiques spéciales)</i>
Budget approuvé pour 2024	3 615 704,4	10 379	4 079
Ajustements techniques	(64 113,3)	–	–
Nouveaux mandats et mandats élargis	75 389,3	98	–
Autres changements	(489,5)	17	(165)
Total des changements	10 786,5	115	(165)
<b>Projet de budget-programme pour 2025 (avant actualisation des coûts)</b>	<b>3 626 490,9</b>	<b>10 494</b>	<b>3 914</b>

Le projet de budget-programme pour 2025 se chiffre à 3 626,5 millions de dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 10,8 millions de dollars (0,3 %) par rapport au budget approuvé pour 2024. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des activités relatives aux programmes et des mandats, ainsi que les besoins opérationnels de l'Organisation pour 2025.

La diminution nette de 64,1 millions de dollars due à des ajustements techniques tient principalement au non-renouvellement de crédits prévus pour 2024 au titre de projets de construction pluriannuels inscrits au chapitre 33 (71,4 millions de dollars) et à des ajustements à la hausse découlant de la présentation groupée, au chapitre 24, des ressources nécessaires à la mise en œuvre des résolutions du Conseil des droits de l'homme (28,8 millions de dollars).

L'augmentation de 75,4 millions de dollars qui est proposée aux fins de la mise en œuvre de mandats nouveaux et élargis se décompose comme suit :

- 50,0 millions de dollars au chapitre 3 aux fins du financement du mécanisme de financement du relèvement pour la consolidation de la paix du Fonds pour la consolidation de la paix, conformément à la résolution [78/257](#) de l'Assemblée générale.
- 13,0 millions de dollars au chapitre 24, qui serviraient à financer l'exécution des mandats découlant des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil des droits de l'homme, y compris la création de 53 postes et l'inscription au budget ordinaire de 6 postes précédemment financés au moyen de ressources extrabudgétaires, et le fonctionnement à plein régime de l'Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne instituée par l'Assemblée dans sa résolution [77/301](#), moyennant la création de 23 postes.
- 5,3 millions de dollars au chapitre 2, qui serviraient à financer l'exécution de divers mandats de l'Assemblée générale et du Conseil des droits de l'homme.
- 2,4 millions de dollars au chapitre 4, qui serviraient notamment à financer la création de neuf postes et à faciliter les travaux sur la transparence dans le domaine des armements dans le prolongement de la résolution [77/69](#) de l'Assemblée générale, la réduction des menaces spatiales conformément à la résolution [78/20](#) et la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie comme prévu dans la résolution [78/47](#).
- 0,7 million de dollars au chapitre 10, qui servirait notamment à financer la création de cinq postes dans le prolongement de la résolution [78/233](#) de l'Assemblée générale sur le suivi de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et sur le renforcement

des capacités et des fonctions du Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

- 0,6 million de dollars au chapitre 11, qui servirait à financer la création de deux postes, la mise en place d'un programme de bourses pour les jeunes Africains au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York et l'établissement, avec le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, d'une initiative pour le renforcement de la gouvernance électronique en Afrique, conformément à la résolution 78/263 de l'Assemblée générale.
- 1,4 million de dollars au chapitre 36 découlant de la création des postes et emplois de temporaire nécessaires à la mise en œuvre des mandats nouveaux ou élargis.

La diminution nette de 0,5 million de dollars qui est proposée au titre des autres changements tient à une augmentation de 30,9 millions de dollars qui est compensée par une diminution de 31,4 millions de dollars, et se décompose principalement comme suit :

- une augmentation de 15,0 millions de dollars au chapitre 33 aux fins de travaux de transformation et d'amélioration des locaux et de gros travaux d'entretien, de projets informatiques, de la mise à niveau générale des systèmes et installations de conférence et de projets liés à la sûreté et à la sécurité.
- une augmentation de 3,1 millions de dollars au chapitre premier, qui servirait principalement au fonctionnement du nouveau Bureau des évaluations à l'échelle du système et permettraient d'inscrire au budget ordinaire quatre postes précédemment financés au moyen de ressources extrabudgétaires.
- une augmentation de 3,0 millions de dollars aux chapitres 23 et 35, qui servirait à renforcer l'action en faveur du développement.
- une augmentation de 2,4 millions de dollars au chapitre 26, qui servirait à financer la création d'un poste et à renforcer les opérations menées à Gaza par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.
- une augmentation de 1,8 million de dollars au chapitre 27, qui permettrait de financer les activités de supervision de tous les envois de secours humanitaires des organismes humanitaires des Nations Unies et de leurs partenaires d'exécution à destination du nord-ouest de la République arabe syrienne, compte tenu du fait que la poursuite de ces activités a été jugée nécessaire et bénéficie du soutien de l'Assemblée générale (résolution 78/222).
- une augmentation de 1,6 million de dollars au chapitre 7, qui permettrait de financer la création de sept postes et de six emplois de temporaire (autres que pour les réunions) et d'aider la Cour internationale de Justice à faire face à l'augmentation de l'activité judiciaire.
- une augmentation de 1 million de dollars au chapitre 3, qui permettrait au Bureau du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient de continuer de mener une action diplomatique pour atténuer et prévenir les conflits armés, faire face aux problèmes humanitaires et aux problèmes de développement et mobiliser les parties et la communauté internationale.
- une diminution de 30,7 millions de dollars au chapitre 3 (Affaires politiques) au titre des missions politiques spéciales, qui tient principalement au fait que le mandat de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan et celui de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes ont pris fin, et à la diminution des dépenses prévues pour les opérations aériennes, les transports terrestres, les experts et consultants, les fournitures, services et matériel divers, et qui est contrebalancée en partie par une augmentation des dépenses prévues au titre du personnel militaire et du personnel civil en raison de l'application des nouveaux coûts standard et taux de vacance de postes.

- une diminution de 0,4 million de dollars au chapitre 36, liée aux autres changements concernant les postes et emplois proposés pour 2025.

## Introduction

1. Dans sa résolution [77/267](#), l'Assemblée générale a rappelé les paragraphes 6 et 7 de sa résolution [72/266 A](#), dans lesquels elle avait approuvé le remplacement à titre expérimental des exercices budgétaires biennaux par des exercices annuels et décidé de mettre fin à la période d'expérimentation à compter de 2023. Elle a également prié le Secrétaire général de continuer de présenter le budget-programme selon un cycle annuel. Par conséquent, le projet de budget-programme reste composé de trois parties :
  - a) la partie I : le plan-cadre, dans lequel il est fait état des priorités à long terme et des objectifs de l'Organisation ;
  - b) la partie II : le plan-programme, dans lequel figurent une description des programmes et sous-programmes et des informations sur l'exécution des programmes ;
  - c) la partie III : les ressources nécessaires pour les postes et les objets de dépense autres que les postes, par programme et sous-programme.
2. L'Assemblée générale a réaffirmé que les parties I et II du projet de budget-programme lui seraient soumises pour examen par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination et que la partie III lui serait soumise, également pour examen, par l'entremise du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.
3. L'Assemblée générale a constaté avec satisfaction les différentes améliorations apportées à la présentation du projet de budget-programme compte tenu des orientations qu'elle avait données pendant la période d'expérimentation du budget annuel et s'est félicitée que le projet de plan-programme et les informations sur l'exécution des programmes soient présentés en même temps que les ressources proposées au titre des postes et des autres objets de dépense dans un seul et même document.
4. Le projet de budget-programme pour 2025 a été établi conformément aux orientations données par l'Assemblée générale et structuré en conséquence. Conformément au paragraphe 8 de la résolution [72/266 A](#), le plan-cadre est présenté tous les trois ans, et le prochain, qui couvrira la période 2026-2028, sera donc présenté en 2025.
5. Dans ses résolutions [78/244](#), [78/252](#) et [78/254 A à C](#), l'Assemblée générale a pris des décisions concernant le plan-programme et l'ouverture de crédits pour 2024 et donné des orientations à l'intention du Secrétaire général concernant les projets de budget-programme à venir. Il est tenu compte de ces orientations dans le présent rapport. Conformément à l'article 2.3 du Règlement financier, les ressources demandées dans le projet de budget-programme pour 2025 sont comparées aux crédits que l'Assemblée a approuvés pour 2024 dans ses résolutions [78/254 A à C](#).
6. Le montant total des ressources nécessaires pour les missions politiques spéciales reste inscrit au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme, et les prévisions de dépenses des différentes missions sont présentées sous forme d'additifs au chapitre 3.

### Un personnel en prise sur l'avenir

7. La gestion prévisionnelle des besoins en personnel permet de recenser les capacités qui devront être renforcées au Secrétariat dans les années à venir, ce qui facilitera l'exécution des mandats dans des environnements opérationnels en mutation, y compris du fait des transformations technologiques, conformément aux priorités et aux objectifs à long terme fixés par les États Membres pour l'Organisation. Le renforcement du savoir-faire en matière de données, les capacités d'innovation, la transformation numérique, la prospective stratégique et les sciences comportementales sont une priorité, tout comme l'est le renforcement des capacités en matière de communication stratégique et de sécurité climatique. De nouveaux profils d'emploi types couvrant ces capacités ont été établis ou sont en cours d'élaboration. Les propositions consistant à reclasser ou à réaffecter certaines fonctions au moyen de ces profils, notamment à la faveur des prochains départs à la retraite, ceux-ci donnant l'occasion de créer plus de postes aux classes moins élevées et donc de rajeunir les effectifs, sont

essentielles en ce qu'elles contribueront à doter l'Organisation du savoir-faire, des connaissances et des aptitudes dont elle a besoin pour s'acquitter de ses mandats de manière efficace et efficiente, aujourd'hui comme dans un avenir proche. Comme le renforcement des capacités du personnel est une entreprise de longue haleine, des propositions de ce type continueront d'être présentées dans les prochains projets de budget à mesure que les entités déterminent les besoins qui leur sont propres.

### **L'exécution du budget-programme de 2025 menacée par les problèmes de liquidités**

8. Pour que l'Organisation puisse gérer ses décaissements et planifier ses dépenses, il importe que les montants versés par les États Membres au titre des contributions dont ils sont redevables et les dates de ces versements soient prévisibles. Comme les montants encaissés tous les mois au titre du budget ordinaire continuent de fluctuer considérablement chaque année, il est malaisé d'engager des fonds en toute sécurité pour exécuter le budget dans les meilleures conditions. Couplée au fait que d'importantes contributions sont reçues en fin d'année civile, cette situation financière difficile impose une gestion prudente des liquidités pour que les dépenses soient modulées en fonction des rentrées de fonds pendant toute l'année de sorte que la continuité des opérations ne soit pas compromise. Cette situation entrave les recrutements et l'exécution des activités prévues, ce qui nuit par contrecoup à l'exécution des programmes et des mandats.
9. La réduction des arriérés observée à la fin de 2021 et de 2022 ne s'est pas confirmée en 2023 et les arriérés de fin d'année ont atteint le niveau record de 859 millions de dollars. Les rentrées de fonds ont été inférieures aux prévisions pendant la majeure partie de 2023. Seuls 82,3 % du montant total du budget avaient été recouvrés à la fin de l'année ; il s'agit du taux le plus faible des cinq dernières années. Les liquidités du budget ordinaire ont été entièrement épuisées et les réserves de liquidités ont été considérablement entamées. L'année 2023 a commencé avec un excédent de trésorerie et une trésorerie totale avoisinant les 700 millions de dollars, mais elle s'est terminée avec un déficit de trésorerie chiffré à plus de 400 millions de dollars et des réserves de trésorerie atteignant à peine 67 millions de dollars.
10. Pour faire face à l'évolution de la crise de liquidités, le Secrétaire général a restreint provisoirement les recrutements à la mi-juillet 2023 et complété ces mesures, à la fin de septembre, par des restrictions partielles sur les objets de dépense autres que les postes, de sorte que les traitements et les prestations puissent être payés et les obligations envers des tiers honorées. Les retards pris dans le versement des contributions, qui ont motivé l'imposition de mesures de restriction des dépenses, ont entravé la gestion du budget, l'exécution des programmes et la mise en œuvre des mandats, malgré les efforts faits par les directeurs et directrices de programme pour en atténuer les effets négatifs.
11. En 2024, les faibles réserves de trésorerie ont rendu l'Organisation plus vulnérable encore à une évolution défavorable des habitudes de paiement. En outre, l'Organisation a dû restituer 114 millions de dollars aux États Membres, cette somme ayant été déduite des contributions mises en recouvrement pour 2024, de sorte que même si tous les États Membres versent l'intégralité de leurs contributions en 2024, elle recouvrera un montant inférieur au budget approuvé pour l'exercice. Pour atténuer le risque que ces opérations soient perturbées, l'Organisation a dû prendre de nouvelles mesures d'économie dès le début de 2024.
12. La fin de 2024 pourrait être potentiellement aussi mauvaise, voire pire, que 2023, à moins que les recouvrements de l'année ne dépassent de beaucoup la moyenne des cinq dernières années. Si les réserves de liquidités ne sont pas entièrement reconstituées d'ici la fin de 2024, ce qui semble très probable, les mesures d'économie risquent de nouveau d'entraver l'exécution du budget en 2025.
13. Il est donc proposé que le montant à restituer pour 2023 soit réparti entre les États Membres selon le barème des quotes-parts applicable pour 2025, puis placé dans une réserve qui serait utilisée si les montants recouvrés étaient insuffisants pour permettre la mise en œuvre intégrale, efficace et efficiente des mandats en 2025 ; de fait, restituer les crédits aux États Membres aggraverait une situation de trésorerie déjà fragile, entraverait l'exécution des programmes et compromettrait la capacité de l'Organisation d'honorer ses engagements financiers en 2025.

14. Lorsqu'elle estime que la situation de trésorerie le justifie, l'Assemblée générale peut demander au Secrétaire général de restituer aux États Membres les crédits inutilisés ou l'autoriser à les déduire des contributions actuelles ou futures des États Membres.

## A. Méthode et structure

### 1. Méthode d'établissement du budget-programme

15. Le budget-programme est établi selon la méthode approuvée par l'Assemblée générale au fil des ans, dont les principaux éléments sont présentés dans le tableau 1.

Tableau 1  
Éléments de la méthode d'établissement du budget-programme

<i>Année</i>	<i>Document de référence</i>	<i>Principaux éléments, dispositions et domaines couverts</i>
1969	Résolution <a href="#">2617 (XXIV)</a>	Institution du concept d'actualisation des coûts
1986	Résolution <a href="#">41/213</a>	Institution de certains aspects du processus budgétaire, notamment le fonds de réserve
1987	Résolution <a href="#">42/211</a>	Approbation des directives relatives à l'utilisation et au fonctionnement du fonds de réserve
1993	Résolution <a href="#">47/212 A</a>	L'Assemblée générale réaffirme que la recherche d'efficacité est un processus continu et demande que des normes de production soient élaborées et que la présentation des ressources extrabudgétaires et des modifications du tableau d'effectifs soit améliorée
1999	Résolution <a href="#">54/15</a>	Institution des modalités de fonctionnement du Compte pour le développement
2000	Résolution <a href="#">55/231</a>	Institution des cadres de budgétisation axée sur les résultats dans le plan à moyen terme pour la période 2002-2005
2004	Résolution <a href="#">59/275</a>	Remplacement du plan à moyen terme par le cadre stratégique, à partir de la période 2006-2007
2004	Résolution <a href="#">59/264 A</a>	Approbation du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur la méthode d'actualisation des coûts
2007	Résolution <a href="#">62/236</a>	L'Assemblée générale demande l'inclusion de ressources provenant d'autres sources de financement
2008	<a href="#">A/63/620</a> et résolution <a href="#">63/263</a>	Approbation par l'Assemblée générale de la méthode détaillée d'actualisation des coûts exposée dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
2013	Dernière version du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies ( <a href="#">ST/SGB/2013/4</a> et <a href="#">ST/SGB/2013/4/Amend.1</a> ) approuvée par l'Assemblée générale	Domaines couverts : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation, contenu et méthode d'établissement du budget-programme</li> <li>• Examen et approbation du budget-programme</li> <li>• Prévisions révisées relatives au budget-programme</li> <li>• Incidences sur le budget-programme</li> </ul>

Année	Document de référence	Principaux éléments, dispositions et domaines couverts
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépenses imprévues et extraordinaires</li> <li>• Fonds de roulement</li> <li>• Adoption des Normes comptables internationales du secteur public</li> </ul>
2014	Résolution <a href="#">69/274 A</a>	<p>Approbation de l'utilisation des cours de change à terme dans la méthode d'actualisation des coûts</p> <p>L'Assemblée générale demande que des informations plus détaillées et plus complètes soient extraites d'Umoja pour affiner les prévisions concernant l'actualisation des coûts</p>
2017	Résolution <a href="#">72/266 A</a>	<p>Approbation du passage à un budget-programme annuel à titre expérimental ; décision selon laquelle le projet de budget-programme devrait comporter trois parties et que les parties I et II seraient soumises à l'Assemblée générale pour examen par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination et que la partie III lui serait soumise, également pour examen, par l'entremise du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires</p>
2018	Dernière version du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation ( <a href="#">ST/SGB/2018/3</a> ), approuvée par l'Assemblée générale	<p>Domaines couverts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Processus de planification, de programmation et d'établissement du budget</li> <li>• Cadre stratégique</li> <li>• Aspects du budget qui ont trait aux programmes</li> <li>• Contrôle de l'exécution du programme</li> <li>• Évaluation</li> </ul>
2019	Résolution <a href="#">73/279</a>	<p>Approbation des modalités d'actualisation des coûts concernant le Centre du commerce international</p>
2022	Résolution <a href="#">77/262</a>	<p>L'Assemblée générale demande que tous les programmes fassent l'objet d'un examen des dépenses au moins une fois tous les cinq ans</p> <p>L'Assemblée demande que les calculs des montants bruts et nets figurent dans les prochains projets de budget-programme</p> <p>Décision selon laquelle le taux de vacance convenu pour les postes et emplois existants s'appliquera aussi aux reclassements, réaffectations, transformations et transferts, ainsi qu'à la création d'emplois de temporaire</p>
2022	Résolution <a href="#">77/263</a>	<p>L'Assemblée générale décide de fusionner les rapports du Secrétaire général sur les transferts entre chapitres et sur l'exécution du budget-programme et demande que ce rapport unique soit publié avant la fin du mois de mai, après la présentation des états financiers, dont le délai est fixé au 31 mars</p>
2022	Résolution <a href="#">77/267</a>	<p>L'Assemblée générale décide de mettre fin à la période d'expérimentation à compter de 2023, prie le Secrétaire général de continuer de présenter le budget-programme selon un cycle annuel</p>

<i>Année</i>	<i>Document de référence</i>	<i>Principaux éléments, dispositions et domaines couverts</i>
		et se félicite que le projet de plan-programme et les informations sur l'exécution des programmes soient présentés en même temps que les ressources proposées au titre des postes et des autres objets de dépense dans un seul et même document
2023	Résolution <a href="#">78/252</a>	L'Assemblée générale décide que les coûts du projet de budget-programme ne seront actualisés qu'une seule fois, au plus tard au début de la partie principale de sa session, y compris pour ce qui est des chapitres des recettes

## 2. Suite donnée à la résolution [78/252](#) de l'Assemblée générale concernant la structure et les méthodes d'établissement du budget

16. Dans le cadre de l'examen du projet de budget-programme pour 2024, l'Assemblée générale a adopté la résolution [78/252](#) et donné les orientations suivantes :
- a) au paragraphe 7 de sa résolution [78/252](#), l'Assemblée a souscrit, sous réserve des dispositions de ladite résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avait formulées dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2024 ([A/78/7](#)). Les recommandations du Comité auxquelles l'Assemblée a souscrit et les mesures prises pour y donner suite seront présentées au moment de l'examen du projet de budget-programme ;
  - b) au paragraphe 16 de sa résolution, elle a pris note du volume accru de la documentation qui constituait le projet de budget-programme et noté avec satisfaction que le Secrétaire général continuait de s'attacher à améliorer la qualité, la clarté et la facilité d'utilisation du projet de budget-programme en concertation avec les États Membres, tout en préservant les informations dont les États Membres pouvaient avoir besoin. Le projet de budget-programme pour 2025 tient compte des mesures prises à cet égard, notamment avec la suppression des parties relatives aux effets de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et la poursuite de l'amélioration de la structure et de la cohérence des stratégies retenues pour les sous-programmes ;
  - c) au paragraphe 24 de la même résolution, l'Assemblée a décidé que les coûts du projet de budget-programme ne seraient actualisés qu'une seule fois, au plus tard au début de la partie principale de sa session, y compris pour ce qui était des chapitres des recettes ;
  - d) au paragraphe 25 de la même résolution, elle a demandé que les postes vacants depuis 24 mois ou plus soient passés en revue. Des informations sur ces postes et notamment sur les mesures prises pour les pourvoir seront communiquées lors de l'examen du projet de budget-programme.
17. Avant d'établir la version définitive du projet de budget-programme pour 2025, le Secrétariat a organisé, en février 2024, des consultations avec les États Membres, comme l'avait demandé l'Assemblée générale au paragraphe 5 de sa résolution [78/244](#). L'objet de ces consultations était de valider l'interprétation faite par le Secrétariat des orientations données par l'Assemblée et de déterminer leur incidence sur le projet de budget-programme pour 2025. Pour la présentation finale du projet de budget-programme pour 2025, il a été tenu compte des orientations supplémentaires reçues des États Membres lors de ces consultations.

## **B. Postes et autres objets de dépense**

### **1. Budget ordinaire : vue d'ensemble**

18. Comme le montre le tableau 2, le projet de budget-programme pour 2025 se chiffre à 3 626,5 millions de dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 10,8 millions de dollars (0,3 %) par rapport au budget approuvé pour 2024. Des crédits supplémentaires seront demandés plus tard dans l'année, principalement pour de grands projets de construction, et des prévisions révisées seront présentées comme suite aux résolutions du Conseil des droits de l'homme. On trouvera au paragraphe 29 une liste des rapports pouvant avoir des incidences budgétaires. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.
19. Le montant total des ressources nécessaires pour les missions politiques spéciales pour 2025 s'élève à 711,3 millions de dollars, soit une réduction de 30,7 millions de dollars par rapport au budget approuvé pour 2024 (742,0 millions de dollars) et est inscrit au chapitre 3.

Tableau 2  
**Évolution des ressources financières, par facteur et par titre et chapitre du budget**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Titre et chapitre	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approuvées)	Changements			Total	Pourcentage	2025 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
<b>Titre I</b>								
<b>Politiques, direction et coordination d'ensemble</b>	<b>412 908,7</b>	<b>464 140,4</b>	<b>(5 985,9)</b>	<b>5 684,9</b>	<b>3 006,4</b>	<b>2 705,4</b>	<b>0,6</b>	<b>466 845,8</b>
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	84 005,6	92 383,7	318,2	429,7	3 052,6	3 800,5	4,1	96 184,2
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	328 903,2	371 756,7	(6 304,1)	5 255,2	(46,2)	(1 095,1)	(0,3)	370 661,6
<b>Titre II</b>								
<b>Affaires politiques</b>	<b>896 542,1</b>	<b>901 679,2</b>	<b>(27,4)</b>	<b>52 402,7</b>	<b>(29 003,5)</b>	<b>23 371,8</b>	<b>6,2</b>	<b>925 051,0</b>
3. Affaires politiques	822 577,8	823 100,4	(132,1)	50 000,0	(29 794,5)	20 073,4	13,6	843 173,8
– Missions politiques spéciales	750 575,9	742 016,9	–	–	(30 736,3)	(30 736,3)	(4,1)	711 280,6
– Autres	72 001,9	81 083,5	(132,1)	50 000,0	941,8	50 809,7	62,7	131 893,2
4. Désarmement	13 455,4	16 694,6	104,7	2 402,7	–	2 507,4	15,0	19 202,0
5. Opérations de maintien de la paix	56 231,9	57 100,4	–	–	791,0	791,0	1,4	57 891,4
6. Utilisations pacifiques de l'espace	4 277,0	4 783,8	–	–	–	–	–	4 783,8
<b>Titre III</b>								
<b>Justice internationale et droit international</b>	<b>95 672,2</b>	<b>101 742,6</b>	<b>(1 000,3)</b>	<b>117,6</b>	<b>1 620,1</b>	<b>737,4</b>	<b>0,7</b>	<b>102 480,0</b>
7. Cour internationale de Justice	28 393,2	32 614,8	(515,7)	10,0	1 620,1	1 114,4	3,4	33 729,2
8. Affaires juridiques	67 279,0	69 127,8	(484,6)	107,6	–	(377,0)	(0,5)	68 750,8
<b>Titre IV</b>								
<b>Coopération internationale pour le développement</b>	<b>269 625,3</b>	<b>290 633,9</b>	<b>(1 460,2)</b>	<b>2 398,3</b>	<b>75,7</b>	<b>1 013,8</b>	<b>0,3</b>	<b>291 647,7</b>
9. Affaires économiques et sociales	88 400,9	96 655,7	(85,2)	33,3	–	(51,9)	(0,1)	96 603,8
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	7 654,2	8 923,9	(115,3)	749,9	–	634,6	7,1	9 558,5
11. Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons	8 694,0	9 612,5	–	623,2	–	623,2	6,5	10 235,7
12. Commerce et développement	78 378,6	83 589,4	–	–	(82,9)	(82,9)	(0,1)	83 506,5
13. Centre du commerce international	20 179,0	21 723,5	–	–	–	–	–	21 723,5
14. Environnement	20 859,7	21 990,2	(351,1)	455,2	–	104,1	0,5	22 094,3

Titre et chapitre	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approuvées)	Changements					2025 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
15. Établissements humains	12 365,5	13 018,4	–	62,8	–	62,8	0,5	13 081,2
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	22 619,6	24 332,3	(908,6)	444,4	–	(464,2)	(1,9)	23 868,1
17. ONU-Femmes	10 473,7	10 788,0	–	29,5	158,6	188,1	1,7	10 976,1
<b>Titre V</b>								
<b>Coopération régionale pour le développement</b>	<b>335 101,1</b>	<b>352 918,3</b>	<b>(1 608,4)</b>	<b>–</b>	<b>1 902,6</b>	<b>294,2</b>	<b>0,1</b>	<b>353 212,5</b>
18. Développement économique et social en Afrique	89 670,2	95 478,6	(1 127,6)	–	–	(1 127,6)	(1,2)	94 351,0
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	53 542,7	56 817,1	(174,4)	–	(79,2)	(253,6)	(0,4)	56 563,5
20. Développement économique en Europe	37 804,1	39 870,4	168,7	–	–	168,7	0,4	40 039,1
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	60 664,2	64 364,2	(475,1)	–	(18,2)	(493,3)	(0,8)	63 870,9
22. Développement économique et social en Asie occidentale	50 535,8	50 146,3	–	–	–	–	–	50 146,3
23. Programme ordinaire de coopération technique	42 884,1	46 241,7	–	–	2 000,0	2 000,0	4,3	48 241,7
<b>Titre VI</b>								
<b>Droits humains et affaires humanitaires</b>	<b>270 674,2</b>	<b>343 605,7</b>	<b>20 041,4</b>	<b>12 938,3</b>	<b>4 139,5</b>	<b>37 119,2</b>	<b>10,8</b>	<b>380 724,9</b>
24. Droits humains	164 716,9	196 146,0	31 125,9	12 938,3	–	44 064,2	22,5	240 210,2
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	44 664,5	47 175,7	–	–	–	–	–	47 175,7
26. Réfugiés de Palestine	37 978,5	71 543,0	–	–	2 385,8	2 385,8	3,3	73 928,8
27. Aide humanitaire	23 314,4	28 741,0	(11 084,5)	–	1 753,7	(9 330,8)	(32,5)	19 410,2
<b>Titre VII</b>								
<b>Communication globale</b>	<b>105 109,1</b>	<b>117 916,7</b>	<b>(123,5)</b>	<b>237,9</b>	<b>–</b>	<b>114,4</b>	<b>0,1</b>	<b>118 031,1</b>
28. Communication globale	105 109,1	117 916,7	(123,5)	237,9	–	114,4	0,1	118 031,1
<b>Titre VIII</b>								
<b>Services communs d'appui</b>	<b>333 141,5</b>	<b>345 003,6</b>	<b>(3 267,7)</b>	<b>219,9</b>	<b>117,5</b>	<b>(2 930,3)</b>	<b>(0,8)</b>	<b>342 073,3</b>
29. Services de gestion et d'appui								
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	62 288,5	66 795,8	166,3	–	72,8	239,1	0,4	67 034,9
29B. Département de l'appui opérationnel	96 696,6	96 246,0	(398,5)	71,0	85,2	(242,3)	(0,3)	96 003,7

Titre et chapitre	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approuvées)	Changements					2025 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
29C. Bureau de l'informatique et des communications	54 305,8	53 855,4	(152,6)	86,2	–	(66,4)	(0,1)	53 789,0
29D. Administration (Nairobi) <sup>a</sup>	20 324,7	18 354,0	(2 861,4)	–	–	(2 861,4)	(15,6)	15 492,6
29E. Administration (Genève)	79 310,0	89 386,4	(21,5)	62,7	(40,5)	0,7	0,0	89 387,1
29F. Administration (Vienne)	20 216,0	20 366,0	–	–	–	–	–	20 366,0
<b>Titre IX</b>								
<b>Contrôle interne</b>	<b>23 397,8</b>	<b>24 837,3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 500,0</b>	<b>1 500,0</b>	<b>6,0</b>	<b>26 337,3</b>
30. Contrôle interne	23 397,8	24 837,3	–	–	1 500,0	1 500,0	6,0	26 337,3
<b>Titre X</b>								
<b>Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales</b>	<b>92 576,5</b>	<b>97 938,6</b>	<b>12,2</b>	<b>–</b>	<b>77,0</b>	<b>89,2</b>	<b>0,1</b>	<b>98 027,8</b>
31. Activités administratives financées en commun	8 500,2	8 611,8	12,2	–	77,0	89,2	1,0	8 701,0
32. Dépenses spéciales	84 076,3	89 326,8	–	–	–	–	–	89 326,8
<b>Titre XI</b>								
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>83 406,4</b>	<b>101 476,1</b>	<b>(71 428,4)</b>	<b>–</b>	<b>14 982,7</b>	<b>(56 445,7)</b>	<b>(55,6)</b>	<b>45 030,4</b>
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	83 406,4	101 476,1	(71 428,4)	–	14 982,7	(56 445,7)	(55,6)	45 030,4
<b>Titre XII</b>								
<b>Sûreté et sécurité</b>	<b>130 193,4</b>	<b>141 234,1</b>	<b>(1 694,9)</b>	<b>–</b>	<b>500,0</b>	<b>(1 194,9)</b>	<b>(0,8)</b>	<b>140 039,2</b>
34. Sûreté et sécurité	130 193,4	141 234,1	(1 694,9)	–	500,0	(1 194,9)	(0,8)	140 039,2
<b>Titre XIII</b>								
<b>Compte pour le développement</b>	<b>16 491,3</b>	<b>18 502,9</b>	<b>(1 029,0)</b>	<b>–</b>	<b>1 000,0</b>	<b>(29,0)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>18 473,9</b>
35. Compte pour le développement	16 491,3	18 502,9	(1 029,0)	–	1 000,0	(29,0)	(0,2)	18 473,9
<b>Titre XIV</b>								
<b>Contributions du personnel</b>	<b>305 372,6</b>	<b>314 075,0</b>	<b>3 458,8</b>	<b>1 389,7</b>	<b>(407,5)</b>	<b>4 441,0</b>	<b>1,4</b>	<b>318 516,0</b>
36. Contributions du personnel	305 372,6	314 075,0	3 458,8	1 389,7	(407,5)	4 441,0	1,4	318 516,0
<b>Total</b>	<b>3 370 212,3</b>	<b>3 615 704,4</b>	<b>(64 113,3)</b>	<b>75 389,3</b>	<b>(489,5)</b>	<b>10 786,5</b>	<b>0,3</b>	<b>3 626 490,9</b>

Titre et chapitre	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approuvées)	Changements			Total	Pourcentage	2025 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et élargis	Autres changements			
Plan stratégique patrimonial pour le Palais des Nations								68 508,8
Rénovation des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi								21 699,5
<b>Total partiel (chapitre 33)</b>								<b>90 208,3</b>
<b>Chapitres 18, 19, 21, 29D et 34</b>								<b>5 329,7</b>
<b>Total partiel (prévisions de dépenses relatives aux grands projets de construction, à titre indicatif)</b>								<b>95 538,0</b>
<b>Total (y compris les prévisions de dépenses relatives aux grands projets de construction)</b>								<b>3 722 028,9</b>

<sup>a</sup> Le chapitre intitulé « Administration (Nairobi) » qui portait le numéro 29G en 2023 est devenu le chapitre 29D en 2024.

20. Comme indiqué dans le tableau 3, 10 494 postes sont proposés au titre des chapitres des dépenses pour 2025 (hors missions politiques spéciales), contre 10 379 postes approuvés en 2024.

Tableau 3  
**Évolution des postes, par facteur**  
(Nombre de postes)

Effectif approuvé pour 2024	Changements			Total	Pourcentage	Effectif proposé pour 2025
	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
10 379	–	98	17	115	1,0	10 494

## 2. Explications concernant les variations, par facteur et chapitre ou entité

### Ajustements techniques

21. La diminution nette de 64,1 millions de dollars tient principalement au non-renouvellement de crédits prévus pour 2024 d'un montant de 112,5 millions de dollars, qui est en partie contrebalancé par une augmentation des ressources nécessaires pour 205 postes dont la création avait été approuvée en 2024 et auxquels un taux de vacance de 50 % avait été appliqué, conformément à la pratique établie (18,6 millions de dollars). D'autres ajustements techniques ont entraîné une augmentation de 29,8 millions de dollars.

### Non-renouvellement de crédits prévus pour 2024

22. Le projet de budget-programme pour 2025 fait apparaître une diminution de 112,5 millions de dollars qui tient au non-renouvellement de crédits inscrits dans le budget approuvé pour 2024. On trouvera des informations supplémentaires dans le tableau 4.

Tableau 4  
**Ajustements techniques pour 2025 résultant du non-renouvellement de crédits approuvés pour 2024, par chapitre du budget**  
(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre	Montant	Non-renouvellement des crédits approuvés pour 2024 au titre des éléments suivants
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble		
Assemblée générale	(6,2)	Activités touchant à la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (résolution <a href="#">77/335</a> de l'Assemblée générale)
Enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient	(122,0)	Non-reconduction du mandat portant autorisation de l'enquête
Comité des contributions	(90,8)	Tenue d'une session plus courte en 2025, 2024 correspondant à une année où était établi le barème des quotes-parts
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	(7 340,5)	Activités découlant de divers mandats de l'Assemblée générale, y compris les résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée et le Conseil des droits de l'homme
3. Affaires politiques		
Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix	(205,8)	Examen des dépenses approuvé pour 2024 au titre du point des questions relatives au projet de budget-programme pour 2023 (résolution <a href="#">77/262</a> de l'Assemblée générale)

<i>Chapitre</i>	<i>Montant</i>	<i>Non-renouvellement des crédits approuvés pour 2024 au titre des éléments suivants</i>
4. Désarmement	(279,2)	Activités découlant du mandat relatif aux nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace (résolution <a href="#">77/250</a> de l'Assemblée générale)
7. Cour internationale de Justice	(622,7)	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Frais de rapatriement et d'installation de 5 juges</li> <li>b) Activités découlant des mandats suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>i) Pratiques israéliennes affectant les droits humains du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est (résolution <a href="#">77/247</a> de l'Assemblée générale) ;</li> <li>ii) Demande d'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur les obligations des États à l'égard des changements climatiques (résolution <a href="#">77/276</a> de l'Assemblée générale)</li> </ul> </li> </ul>
8. Affaires juridiques Bureau des affaires juridiques	(1 005,8)	Activités découlant des mandats suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Les océans et le droit de la mer (résolution <a href="#">75/239</a> de l'Assemblée générale) ;</li> <li>b) Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (résolution <a href="#">77/321</a> de l'Assemblée générale) ;</li> <li>c) Renforcement et promotion du régime conventionnel international (résolution <a href="#">78/236</a> de l'Assemblée générale) ;</li> <li>d) Prévisions révisées comme suite aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-dix-septième session (résolution <a href="#">78/253</a> de l'Assemblée générale)</li> </ul>
9. Affaires économiques et sociales	(686,4)	Activités découlant des mandats suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies (voir résolution <a href="#">78/230</a> de l'Assemblée générale) ;</li> <li>b) Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (résolution <a href="#">78/232</a> de l'Assemblée générale)</li> </ul>
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	(617,6)	Activités découlant des mandats suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (résolution <a href="#">77/245</a> de l'Assemblée générale) ;</li> <li>b) Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral (résolution <a href="#">77/246</a> de l'Assemblée générale) ;</li> <li>c) Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (résolution <a href="#">78/232</a> de l'Assemblée générale)</li> </ul>
14. Environnement	(455,2)	Activités découlant des mandats suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Modalités, forme et organisation de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'évaluation du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes (résolution <a href="#">67/260</a> de l'Assemblée générale) ;</li> </ul>

## A/79/6 (Introduction)

Chapitre	Montant	Non-renouvellement des crédits approuvés pour 2024 au titre des éléments suivants
		b) Rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (résolution <a href="#">73/260</a> de l'Assemblée générale)
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	(908,6)	Activités découlant du mandat relatif à la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles (résolution <a href="#">75/282</a> de l'Assemblée générale)
18. Développement économique et social en Afrique	(1 127,6)	Travaux de rénovation de l'Africa Hall à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba (voir résolution <a href="#">78/253</a> de l'Assemblée générale)
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	(253,6)	Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok (voir résolution <a href="#">78/253</a> de l'Assemblée générale)
20. Développement économique en Europe	(24,9)	Activités liées au plan des conférences (résolution <a href="#">62/225</a> de l'Assemblée générale)
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	(475,1)	Projet de rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago (voir résolution <a href="#">78/253</a> de l'Assemblée générale)
24. Droits humains		
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	(9 093,4)	Activités découlant de diverses résolutions adoptées par le Conseil des droits de l'homme de sa cinquante-deuxième à sa cinquante-cinquième session
Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne	(22,4)	Activités découlant du mandat de l'Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne (résolution <a href="#">77/301</a> de l'Assemblée générale)
27. Aide humanitaire	(11 084,5)	a) Appui au Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne (résolution <a href="#">2165 (2014)</a> du Conseil de sécurité) ; b) Soutien au bureau d'appui à l'Initiative de la mer Noire
28. Communication globale	(123,5)	Activités découlant des mandats suivants : a) Modalités du Sommet de l'avenir (résolution <a href="#">76/307</a> de l'Assemblée générale) ; b) Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects (résolution <a href="#">76/232</a> de l'Assemblée générale) ; c) Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral (résolution <a href="#">77/246</a> de l'Assemblée générale) ; d) Crimes contre l'humanité (résolution <a href="#">77/249</a> de l'Assemblée générale) ; e) Nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace (résolution <a href="#">77/250</a> de l'Assemblée générale) ; f) Communication globale (voir résolution <a href="#">78/252</a> de l'Assemblée générale)
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	(65,1)	a) Services de consultants visant à renforcer la communication d'informations conformes aux Normes comptables internationales du secteur public ; b) Dépenses standard afférentes aux services communs liés à la création d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions)
29B. Département de l'appui opérationnel	(559,0)	a) Aménagement des espaces de bureau pour les titulaires des postes et emplois approuvés pour 2024 ; b) Services de consultants liés à l'élargissement de l'outil d'évaluation des prestations des fournisseurs et du système de retour d'information en temps réel à toutes les entités du Secrétariat

<i>Chapitre</i>	<i>Montant</i>	<i>Non-renouvellement des crédits approuvés pour 2024 au titre des éléments suivants</i>
29C. Bureau de l'informatique et des communications	(152,6)	Activités découlant des mandats suivants : a) Lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles (résolution 75/282 de l'Assemblée générale) ; b) Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale (résolution 75/240 de l'Assemblée générale) ; c) Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement (résolution 78/231 de l'Assemblée générale)
29D. Administration (Nairobi)	(2 861,4)	Projet de construction visant à remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi, et état d'avancement du remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi (voir résolution 78/253 de l'Assemblée générale)
29E. Administration (Genève)	(0,7)	Activités découlant du mandat relatif à la coopération internationale à l'appui des mécanismes nationaux d'application, d'établissement de rapports et de suivi (résolution 51/33 du Conseil des droits de l'homme)
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	(71 428,4)	Grands projets de construction, à savoir le Plan stratégique patrimonial pour le Palais des Nations, le remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi, la rénovation des installations de conférence à l'Office des Nations Unies à Nairobi, le projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok, la rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago et la rénovation de l'Africa Hall à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba (voir résolution 78/253 de l'Assemblée)
34. Sûreté et sécurité	(477,5)	Remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi et état d'avancement des travaux de rénovation de l'Africa Hall à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba (voir résolution 78/253 de l'Assemblée générale)
35. Compte pour le développement	(1 029,0)	Activités relevant du Compte pour le développement (voir résolution 78/252 de l'Assemblée générale)
36. Contributions du personnel	(1 408,6)	Contributions du personnel liées au personnel temporaire (autre que pour les réunions) à l'appui de l'exécution des mandats susmentionnés
<b>Total</b>	<b>(112 528,1)</b>	

*Crédits demandés après application du taux de vacance utilisé pour les postes existants pour les postes et emplois de temporaire créés en 2024 et autres ajustements techniques*

23. Comme le veut la pratique établie, un taux de vacance de 50 % a été appliqué pour calculer le montant à inscrire dans le projet de budget-programme pour 2024 pour les postes créés. On trouvera dans le tableau 5 les crédits supplémentaires demandés pour 2025 pour 205 postes approuvés par l'Assemblée générale dans ses résolutions 78/252 et 78/253, auxquels un taux de vacance de 50 % avait été appliqué en 2024 et auxquels le taux de vacance proposé pour les postes existants est désormais appliqué. Le tableau 6 regroupe les autres ajustements techniques.

Tableau 5

**Ajustements techniques pour 2025 résultant de l'application du taux de vacance convenu pour les postes existants aux postes auxquels un taux de vacance de 50 % avait été appliqué en 2024, par chapitre du budget**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Chapitre</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Montant</i>
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble		
Bureau de la Directrice générale (Nairobi)	3	265,1
Bureau de la protection des données	3	272,1
3. Affaires politiques <sup>a</sup>		
Bureau du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient	2	73,7
4. Désarmement	7	383,9
7. Cour internationale de Justice	1	107,0
8. Affaires juridiques		
Bureau des affaires juridiques	6	521,2
9. Affaires économiques et sociales	8	601,2
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	8	502,3
14. Environnement	2	104,1
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	1	79,2
20. Développement économique en Europe	2	193,6
24. Droits humains		
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	110	8 024,5
Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne	28	3 409,6
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	3	231,4
29B. Département de l'appui opérationnel	2	160,5
34. Sûreté et sécurité	19	1 596,0
36. Contributions du personnel	–	2 123,5
<b>Total</b>	<b>205</b>	<b>18 648,9</b>

<sup>a</sup> Hors missions politiques spéciales.

Tableau 6

**Autres ajustements techniques pour 2025, par chapitre du budget**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Chapitre</i>	<i>Montant</i>	<i>Description des changements proposés</i>
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	1 036,4	Présentation groupée des ressources proposées pour la mise en œuvre des mandats du Conseil des droits de l'homme
24. Droits humains		
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	28 807,6	Le changement proposé s'explique comme suit : a) présentation groupée des ressources proposées pour la mise en œuvre des mandats du Conseil des droits de l'homme ; b) transfert de fonds provenant du chapitre 29E aux fins du service des séances

<i>Chapitre</i>	<i>Montant</i>	<i>Description des changements proposés</i>
29E. Administration (Genève)	(20,8)	Le changement proposé tient à l'effet combiné des éléments suivants : a) transfert au chapitre 24 de fonds prévus pour le service des séances ; b) présentation groupée des ressources proposées pour la mise en œuvre des mandats du Conseil des droits de l'homme
31. Activités administratives financées en commun	12,2	Le changement proposé tient à l'effet combiné des éléments suivants : a) part à la charge du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies dans l'ajustement technique du budget de la Commission de la fonction publique internationale et du Corps commun d'inspection ; b) modification de la part à la charge du Secrétariat de l'ONU : i) Commission de la fonction publique internationale : de 38,3 % à 38,0 % ; ii) Corps commun d'inspection : de 27,5 % à 26,8 % ; iii) Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination : de 30,4 % à 29,9 %
34. Sûreté et sécurité	(2 813,4)	Modification de la part des activités financées en commun à la charge de l'ONU : a) Office des Nations Unies à Vienne : de 27,3 % à 23,7 % ; b) opérations régionales sur le terrain : de 17,0 % à 15,6 % ; c) assurance contre les actes de malveillance : de 15,1 % à 10,3 %
36. Contributions du personnel	2 743,9	Contributions du personnel associées aux postes et emplois de temporaire (autres que pour les réunions) qu'il est proposé de créer à l'appui de l'exécution de divers mandats du Conseil des droits de l'homme, compte tenu de la présentation groupée des ressources proposées
<b>Total</b>	<b>29 765,9</b>	

### Nouveaux mandats et mandats élargis

24. Le projet de budget-programme prévoit des ressources d'un montant de 75,4 millions de dollars au titre des nouveaux mandats et des mandats élargis qui découlent des résolutions et décisions des organes intergouvernementaux compétents, comme indiqué dans le tableau 7.

Tableau 7

### Nouveaux mandats et mandats élargis prévus pour 2025, par chapitre du budget

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Chapitre</i>	<i>Montant</i>	<i>Description du mandat</i>
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble		
Bureau de la déontologie	429,7	Gestion des ressources humaines (résolution <a href="#">77/278</a> de l'Assemblée générale)
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	5 255,2	Divers mandats découlant de résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil des droits de l'homme
3. Affaires politiques		
Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix	50 000,0	Investir dans la prévention et la consolidation de la paix (résolution <a href="#">78/257</a> de l'Assemblée générale)
4. Désarmement	2 402,7	a) Transparence dans le domaine des armements (résolution <a href="#">77/69</a> de l'Assemblée générale) ;

## A/79/6 (Introduction)

Chapitre	Montant	Description du mandat
		b) Réduire les menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable (résolution 78/20 de l'Assemblée générale) ;
		c) Gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie (résolution 78/47 de l'Assemblée générale)
7. Cour internationale de Justice	10,0	Demande d'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur les obligations des États à l'égard des changements climatiques (résolution 77/276 de l'Assemblée générale)
8. Affaires juridiques		
Bureau des affaires juridiques	107,6	Les océans et le droit de la mer (résolution 78/69 de l'Assemblée générale)
9. Affaires économiques et sociales	33,3	Politiques et programmes inclusifs pour lutter contre le sans-abrisme, notamment à la suite de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) (résolution 78/172 de l'Assemblée générale)
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	749,9	Suivi de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (résolution 78/233 de l'Assemblée générale)
11. Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons	623,2	Promotion d'une paix durable par la voie du développement durable en Afrique (résolution 78/263 de l'Assemblée générale)
14. Environnement	455,2	a) Modalités, forme et organisation de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'évaluation du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes (résolution 67/260 de l'Assemblée générale) ;
		b) Rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (résolution 73/260 de l'Assemblée générale)
15. Établissements humains	62,8	Politiques et programmes inclusifs pour lutter contre le sans-abrisme, notamment à la suite de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) (résolution 78/172 de l'Assemblée générale)
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	444,4	a) Prévention du crime et traitement des délinquants (résolution 155 C (VII) du Conseil économique et social) ;
		b) Transfert des fonctions de la Commission internationale pénale et pénitentiaire (résolution 415 (V) de l'Assemblée générale) ;
		c) Élaboration d'un programme des Nations Unies efficace en matière de prévention du crime et de justice pénale (résolution 46/152 de l'Assemblée générale) ;
		d) Rôle, fonctions, périodicité et durée des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (résolution 56/119 de l'Assemblée générale) ;
		e) Suite à donner au quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et préparatifs du quinzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (résolution 78/223 de l'Assemblée générale)
17. ONU-Femmes	29,5	Réalisation de l'égalité des genres et avancement de toutes les femmes et les filles pour atteindre tous les objectifs de développement durable (résolution 78/150 de l'Assemblée générale)
24. Droits humains		
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	7 981,7	Divers mandats découlant de résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil des droits de l'homme
Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne	4 956,6	Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne (résolution 77/301 de l'Assemblée générale)

<i>Chapitre</i>	<i>Montant</i>	<i>Description du mandat</i>
28. Communication globale	237,9	a) Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (résolution 77/335 de l'Assemblée générale) ; b) Réduire les menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable (résolution 78/20 de l'Assemblée générale) ; c) Gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie (résolution 78/47 de l'Assemblée générale) ; d) Suite à donner au quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et préparatifs du quinzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (résolution 78/223 de l'Assemblée générale) ; e) Nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace (résolution 78/238 de l'Assemblée générale) ; f) Activités de promotion à mener par le réseau des centres d'information des Nations Unies dans le contexte de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, dans le prolongement de la résolution 78/211 de l'Assemblée générale
29B. Département de l'appui opérationnel	71,0	Suivi de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (résolution 78/233 de l'Assemblée générale)
29C. Bureau de l'informatique et des communications	86,2	a) Transparence dans le domaine des armements (résolution 77/69 de l'Assemblée générale) ; b) Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (résolution 77/335 de l'Assemblée générale) ; c) Nouvelles modalités de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement (résolution 78/271 de l'Assemblée générale)
29E. Administration (Genève)	62,7	Divers mandats découlant de résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil des droits de l'homme
36. Contributions du personnel	1 389,7	Contributions du personnel associées aux postes et emplois de temporaire (autres que pour les réunions) qu'il est proposé de créer à l'appui de l'exécution des mandats susmentionnés
<b>Total</b>	<b>75 389,3</b>	

### Autres changements

25. Les changements autres que les ajustements techniques et les nouveaux mandats et mandats élargis entraînent une diminution de 0,5 million de dollars, comme indiqué dans le tableau 8.

Tableau 8

### Autres changements pour 2025, par chapitre du budget

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Chapitre</i>	<i>Montant</i>	<i>Description des changements proposés</i>
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble		
Comité des commissaires aux comptes	(15,3)	Diminution des crédits demandés au titre des autres dépenses de personnel
Cabinet du Secrétaire général	120,6	Le changement proposé s'explique comme suit : a) reclassement de 1 poste ; b) augmentation des crédits demandés au titre des services contractuels

**A/79/6 (Introduction)**

<i>Chapitre</i>	<i>Montant</i>	<i>Description des changements proposés</i>
Bureau de la déontologie	229,5	Augmentation des crédits demandés au titre des services contractuels
Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement durable chargé des évaluations à l'échelle du système	2 717,8	Le changement proposé s'explique comme suit : a) inscription au budget ordinaire de 4 postes précédemment financés au moyen de ressources extrabudgétaires ; b) augmentation des crédits demandés au titre des consultants, des voyages, des services contractuels, des frais généraux de fonctionnement, des fournitures et accessoires et du mobilier et matériel
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	(46,2)	Le changement proposé tient à l'effet combiné des éléments suivants : a) suppression de 4 postes ; b) diminution des crédits demandés au titre des services contractuels, des frais généraux de fonctionnement, des fournitures et accessoires et du mobilier et matériel ; c) augmentation des crédits demandés au titre des autres dépenses de personnel et des voyages du personnel
3. Affaires politiques		
Affaires politiques (missions politiques spéciales)	(30 736,3)	Le changement proposé tient à l'effet combiné des éléments suivants : a) fin du mandat de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan et de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes ; b) augmentation des crédits demandés au titre des dépenses afférentes au personnel militaire et civil en raison de l'application des nouveaux coûts standard et taux de vacance de postes ; c) diminution des crédits demandés au titre des opérations aériennes, des transports terrestres, des experts et consultants, et des fournitures, services et matériel divers
Bureau du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient	941,8	Le changement proposé s'explique comme suit : a) création de 10 postes ; b) reclassement de 2 postes ; c) augmentation des crédits demandés au titre des voyages du personnel, des services contractuels, des frais généraux de fonctionnement, des fournitures et accessoires et du mobilier et matériel
5. Opérations de maintien de la paix		
Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve	791,0	Le changement proposé tient à l'effet combiné des éléments suivants : a) reclassement de 1 poste ; b) augmentation des crédits demandés au titre des voyages du personnel, du mobilier et matériel et de l'aménagement des locaux ; c) diminution des crédits demandés au titre des frais généraux de fonctionnement et des fournitures et accessoires
7. Cour internationale de Justice	1 620,1	Le changement proposé tient à l'effet combiné des éléments suivants : a) création de 7 postes et de 6 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) ; b) augmentation des crédits demandés au titre des autres dépenses de personnel, des frais généraux de fonctionnement, des services contractuels, du mobilier et matériel et des émoluments des non-fonctionnaires ; c) diminution des crédits demandés au titre des fournitures et accessoires
12. Commerce et développement	(82,9)	Le changement proposé tient à l'effet combiné des éléments suivants : a) suppression de 2 postes, contrebalancée en partie par la création de 1 poste ;

<i>Chapitre</i>	<i>Montant</i>	<i>Description des changements proposés</i>
		b) diminution des crédits demandés au titre des frais généraux de fonctionnement
17. ONU-Femmes	158,6	Augmentation des crédits demandés au titre des services contractuels, des autres dépenses de personnel et des consultants
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	(79,2)	Le changement proposé tient à l'effet combiné des éléments suivants : a) diminution des crédits demandés au titre des autres dépenses de personnel, des consultants et des services contractuels ; b) augmentation des crédits demandés au titre des frais de représentation, des voyages du personnel, des frais généraux de fonctionnement, des fournitures et accessoires et du mobilier et matériel
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	(18,2)	Transfert de 1 poste (P-5) de Washington à Santiago
23. Programme ordinaire de coopération technique	2 000,0	Le changement proposé tient à l'effet combiné des éléments suivants : a) augmentation des crédits demandés au titre des consultants, des voyages du personnel, des services contractuels, des frais généraux de fonctionnement, du mobilier et matériel et des subventions et contributions ; b) diminution des crédits demandés au titre des autres dépenses de personnel
26. Réfugiés de Palestine	2 385,8	Le changement proposé s'explique comme suit : a) création de 1 poste ; b) reclassement de 1 poste ; c) transfert de 1 poste d'Amman à Gaza ; d) augmentation des crédits demandés au titre des subventions et contributions
27. Aide humanitaire	1 753,7	Le changement proposé tient à l'effet combiné des éléments suivants : a) augmentation des crédits demandés au titre des autres dépenses de personnel, des services contractuels, des voyages du personnel et des fournitures et accessoires ; b) diminution des crédits demandés au titre des frais généraux de fonctionnement et du mobilier et matériel
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	72,8	Augmentation des crédits demandés au titre des services contractuels
29B. Département de l'appui opérationnel	85,2	Le changement proposé tient à l'effet combiné des éléments suivants : a) augmentation des crédits demandés au titre des frais généraux de fonctionnement, des consultants et des services contractuels ; b) diminution des crédits demandés au titre du mobilier et matériel et des autres dépenses de personnel ; c) transfert de 1 poste de New York à Brindisi (Italie)
29E. Administration (Genève)	(40,5)	Le changement proposé tient à l'effet combiné des éléments suivants : a) suppression de 1 poste ; b) création de 1 poste
30. Contrôle interne	1 500,0	Le changement proposé tient à l'effet combiné des éléments suivants : a) création de 10 postes ; b) augmentation des crédits demandés au titre des autres dépenses de personnel, des voyages, des services contractuels, des frais généraux de fonctionnement et du mobilier et matériel ; c) diminution des crédits demandés au titre des consultants et des fournitures et accessoires

## A/79/6 (Introduction)

Chapitre	Montant	Description des changements proposés
31. Activités administratives financées en commun	77,0	Augmentation des crédits demandés au titre des subventions et contributions
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	14 982,7	Augmentation des crédits demandés pour les éléments suivants : a) transformation et modernisation des locaux et gros travaux d'entretien b) informatique et communications ; c) mise à niveau générale des systèmes, du matériel et des installations de conférence ; d) amélioration des infrastructures de sûreté et de sécurité
34. Sûreté et sécurité	500,0	Augmentation des crédits demandés au titre des voyages
35. Compte pour le développement	1 000,0	Augmentation des crédits demandés au titre des subventions et contributions
36. Contributions du personnel	(407,5)	Incidence des changements liés aux postes et aux emplois de temporaire (autres que pour les réunions) proposés pour 2025 sur les contributions du personnel
<b>Total</b>	<b>(489,5)</b>	

### 3. Postes proposés

26. Pour 2025, il est proposé d'inscrire 10 494 postes (hors missions politiques spéciales) aux chapitres des dépenses, comme indiqué dans le tableau 9.

Tableau 9

#### Changements qu'il est proposé d'apporter aux postes, par catégorie et par classe, pour les entités financées au moyen du budget ordinaire (hors missions politiques spéciales)

(Nombre de postes)

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées					Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	G(1 <sup>re</sup> C)	G(AC)	SM	AN	ACM, ASS et AL	
Effectif approuvé pour 2024	38	35	118	314	942	1 668	1 588	569	275	2 306	106	102	2 318	10 379
Suppressions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(7)	-	-	-	(7)
Créations	-	-	-	6	1	14	32	19	2	9	2	23	4	112
Transformations	-	-	1	-	4	-	4	-	1	-	-	-	-	10
Reclassements	-	-	-	3	(1)	-	(2)	-	2	(2)	-	-	-	-
<b>Effectif proposé pour 2025</b>	<b>38</b>	<b>35</b>	<b>119</b>	<b>323</b>	<b>946</b>	<b>1 682</b>	<b>1 622</b>	<b>588</b>	<b>280</b>	<b>2 306</b>	<b>108</b>	<b>125</b>	<b>2 322</b>	<b>10 494</b>

*Abréviations* : ACM = agent(e) des corps de métier ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; ASS = agent(e) du Service de sécurité ; G(1<sup>re</sup>C) = agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e).

27. Les propositions concernant les entités émergeant au budget ordinaire (hors missions politiques spéciales) représentent une augmentation nette de 115 postes qui s'explique comme suit :
- a) création de 112 postes (53 au Haut-Commissariat aux droits de l'homme, 23 à l'Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne,

10 au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, 9 au Bureau des affaires de désarmement, 7 à la Cour internationale de Justice, 5 au Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, 2 au dispositif d'appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons, 1 à la CNUCED, 1 à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et 1 à l'Office des Nations Unies à Genève) ;

- b) inscription au budget ordinaire de 10 postes précédemment financés au moyen de ressources extrabudgétaires (6 au Haut-Commissariat aux droits de l'homme et 4 au Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement durable chargé des évaluations à l'échelle du système) ;
  - c) suppression de 7 postes (4 au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, 2 à la CNUCED et 1 à l'Office des Nations Unies à Genève).
28. La proportion des postes de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur augmenterait en 2025 pour atteindre 51,0 %, comme le montre le tableau 10, qui donne un aperçu de la répartition des postes par catégorie depuis 2020.

Tableau 10  
Répartition des postes par catégorie de personnel<sup>a</sup>

Catégorie	2020 <sup>b</sup>		2021 <sup>b</sup>		2022 <sup>b</sup>		2023 <sup>b</sup>		2024 <sup>b</sup>		2025 <sup>c</sup>	
	Nombre	Pourcentage										
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	4 884	49,0	4 899	49,0	4 982	49,7	5 077	50,1	5 272	50,8	5 353	51,0
Agents des services généraux et des catégories apparentées	5 088	51,0	5 060	51,0	5 045	50,3	5 058	49,9	5 107	49,2	5 141	49,0
<b>Total</b>	<b>9 972</b>		<b>9 959</b>		<b>10 027</b>		<b>10 135</b>		<b>10 379</b>		<b>10 494</b>	

<sup>a</sup> Hors missions politiques spéciales.

<sup>b</sup> Selon les tableaux d'effectifs approuvés pour 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024 par l'Assemblée générale dans ses résolutions [74/262](#), [75/252](#), [76/245](#), [77/262](#), [78/252](#) et [78/273](#).

<sup>c</sup> Proposition du Secrétaire général.

#### 4. Crédits qui pourraient être demandés pour 2025 après la présentation du projet de budget-programme

29. S'ils sont confirmés, les éléments énumérés ci-après qui portent sur la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale auront des répercussions sur le projet de budget-programme pour 2025 :
- a) les prévisions révisées concernant les mandats nouveaux ou élargis qui pourraient découler de résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme (c'est-à-dire les ressources qui ne font pas l'objet d'une demande groupée dans le projet de budget-programme), le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité ;
  - b) les prévisions révisées concernant le financement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ;
  - c) les rapports sur l'état d'avancement des projets de construction en cours à Addis-Abeba et Nairobi ;

- d) l'état des incidences sur le budget-programme des recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2024 ;
  - e) l'état des incidences sur le budget-programme des recommandations et décisions figurant dans le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ;
  - f) les états des incidences sur le budget-programme de projets de résolution que l'Assemblée générale sera appelée à examiner ou les prévisions révisées en découlant ;
  - g) tous autres crédits supplémentaires demandés par le Secrétaire général en vertu du Règlement financier et des règles de gestion financière.
30. Les éléments énumérés au précédent paragraphe auront aussi une incidence sur les ressources demandées pour 2026 si les besoins visés sont récurrents. D'autres éléments qui pourraient être présentés à l'Assemblée générale à sa quatre-vingtième session pourraient également avoir une incidence sur les ressources demandées pour 2026, à savoir :
- a) les prévisions révisées concernant les mandats nouveaux ou élargis qui pourraient découler de résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme, le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité ;
  - b) les états des incidences sur le budget-programme de projets de résolution que l'Assemblée sera appelée à examiner ou les prévisions révisées en découlant ;
  - c) tous autres crédits supplémentaires demandés par le Secrétaire général en vertu du Règlement financier et des règles de gestion financière.

## **5. Fonds de réserve pour 2026**

31. Dans son rapport intitulé « Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies : améliorer et simplifier la procédure de planification des programmes et d'établissement du budget » ([A/72/492/Add.1](#)), le Secrétaire général a estimé que, dans le cadre d'un cycle budgétaire annuel, l'esquisse budgétaire n'aurait plus besoin de faire l'objet d'un rapport distinct. Étant donné que le montant du fonds de réserve était exprimé en pourcentage du montant de l'esquisse budgétaire approuvée par l'Assemblée générale, le Secrétaire général a également proposé qu'il le soit en pourcentage des crédits initialement approuvés par l'Assemblée pour l'exercice budgétaire précédent.
32. Grâce à cette mesure, le montant du fonds de réserve continuerait d'être fixé avant l'exercice budgétaire auquel il se rapporte. Les autres dispositions régissant l'utilisation du fonds de réserve, qui sont énoncées dans les résolutions [41/213](#) et [42/211](#) de l'Assemblée générale, continueraient de s'appliquer. La proposition du Secrétaire général a été approuvée par l'Assemblée dans sa résolution [72/266 A](#).
33. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé que le montant du fonds de réserve pour 2026 soit fixé à 0,75 % du montant des crédits que l'Assemblée générale approuvera en décembre 2024 pour 2025.

## **6. Prévisions de recettes pour 2025**

34. Le montant des recettes prévues pour 2025 est estimé à 351,7 millions de dollars (avant actualisation des coûts), ce qui représente une augmentation de 4,9 millions de dollars (1,4 %) par rapport au montant des prévisions approuvées pour 2024 (346,8 millions de dollars).

Tableau 11  
Prévisions de recettes pour 2025, par chapitre

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitres des recettes	2023 (recettes effectives)	2024 (montant approuvé)	2025 (prévisions avant actualisation des coûts)	Augmentation/(diminution)	
				Montant	Pourcentage
Chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel)	307 429,0	316 139,7	320 580,7	4 441,0	1,4
Chapitre 2 des recettes (Recettes générales)	57 262,4	30 675,2	33 890,3	3 215,1	10,5
Chapitre 3 des recettes (Services à l'intention du public)	(5 578,0)	–	(2 723,7)	(2 723,7)	–
<b>Total</b>	<b>359 113,4</b>	<b>346 814,9</b>	<b>351 747,3</b>	<b>4 932,4</b>	<b>1,4</b>

35. L'augmentation de 4,9 millions de dollars s'explique principalement par l'augmentation qui est prévue au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) en raison des changements qui sont proposés pour les postes et les emplois et par celle qui est prévue au chapitre 2 des recettes 2 (Recettes générales) du fait de la hausse des revenus locatifs tenant à un taux d'occupation des locaux de l'ONU plus important et à des recettes accessoires plus élevées. Les augmentations sont contrebalancées en partie par la diminution qui est prévue au chapitre 3 des recettes (Services à l'intention du public) sur la base d'une estimation réaliste des recettes à recevoir en 2025 et qui tient principalement à l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies, à la vente des publications des Nations Unies et aux services de restauration du Siège de l'Organisation, à New York.

## 7. Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires

### Quotes-parts hors budget ordinaire

36. Le montant total des quotes-parts hors budget ordinaire est estimé à 390,1 millions de dollars, soit une diminution de 1,8 million de dollars (0,5 %) par rapport aux prévisions pour 2024. Des informations complémentaires figurent dans le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025 (A/78/746).

### Ressources extrabudgétaires

37. Le montant total des ressources extrabudgétaires pour 2025 est estimé à 15,1 milliards de dollars, soit une diminution de 102,2 millions de dollars (0,7 %) par rapport aux prévisions pour 2024.
38. La diminution de 102,2 millions de dollars est principalement due à la réduction du budget des projets, à la diminution des dons en nature en raison du conflit à Gaza, à l'inscription au chapitre 26 (Réfugiés de Palestine) du budget ordinaire de dépenses opérationnelles qui étaient précédemment financées au moyen de ressources extrabudgétaires, à l'achèvement de projets de coopération technique relevant du chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) et à la diminution anticipée de la demande concernant la coopération technique au titre du chapitre 15 (Établissements humains).

## Annexe I

### Définitions

#### A. Type d'emplois

<i>Type d'emplois</i>	<i>Définitions</i>
Postes permanents	S'entend des emplois pour lesquels les fonctions s'y attachant doivent être exercées pendant plus d'un an, sans qu'aucune date de fin soit donnée. La création d'emplois de ce type ainsi que les modifications ultérieures doivent être approuvées par l'Assemblée générale. Les postes permanents sont administrés au moyen d'un tableau d'effectifs qui est approuvé chaque année par l'Assemblée et qui figure dans l'annexe de la résolution sur le budget.
Postes temporaires	S'entend des emplois pour lesquels les fonctions s'y attachant doivent être exercées pendant plus d'un an, mais pour une période limitée définie dans le mandat (par exemple, les postes associés à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine). La création de postes de ce type ainsi que les modifications ultérieures doivent être approuvées par l'Assemblée générale. Les postes temporaires sont administrés au moyen d'un tableau d'effectifs qui est approuvé chaque année par l'Assemblée et qui figure dans l'annexe de la résolution sur le budget.
Emplois de temporaire (autre que pour les réunions) à caractère continu	S'entend des emplois dont la durée ne dépasse pas un an et qui peuvent être prolongés pour des périodes supplémentaires, la durée totale ne pouvant dépasser deux ans. La création d'emplois de ce type ainsi que les modifications ultérieures doivent être approuvées par l'Assemblée générale. Les emplois de temporaire (autres que pour les réunions) ne sont pas administrés au moyen d'un tableau d'effectifs. Les emplois de temporaire de classe D-1 et au-delà sont soumis aux dispositions de la résolution <a href="#">35/217</a> de l'Assemblée.
Personnel temporaire (autre que pour les réunions) servant au remplacement de fonctionnaires ou auquel il est fait appel en période de forte activité	S'entend des personnes appelées à exercer temporairement certaines fonctions pendant un an au plus. L'Assemblée générale approuve une enveloppe servant à financer la création d'emplois de temporaire en fonction des besoins. Il n'y a pas de restrictions en ce qui concerne la classe, le lieu ou le nombre d'emplois, pour autant que l'enveloppe suffise à couvrir le coût des emplois qui sont créés et pourvus. Les entités créent un ou plusieurs emplois de temporaire en fonction de leurs besoins et du montant disponible dans l'enveloppe. Les emplois de temporaire de classe D-1 et au-delà sont soumis aux dispositions de la résolution <a href="#">35/217</a> de l'Assemblée.
Personnel temporaire pour les réunions	

#### B. Changements relatifs aux postes et emplois

1. La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport).

<i>Changements relatifs aux postes et emplois</i>	<i>Type de changement</i>
Création	Proposée lorsque des capacités supplémentaires sont nécessaires à l'exécution intégrale des activités prescrites. Conformément à la résolution <a href="#">77/262</a> de l'Assemblée générale, les nouveaux postes sont soumis à un taux de vacance de 50 % l'année de leur création, à l'exception des emplois de temporaire

	(autres que pour les réunions), qui sont soumis aux taux de vacance convenus pour les emplois existants.
Réaffectation	Proposée lorsque les fonctions nécessaires à l'exécution des activités prescrites ont sensiblement changé et sont sans rapport avec les fonctions initialement approuvées (par exemple lorsqu'elles ne font plus partie du même réseau d'emplois). Les autres caractéristiques du poste ou de l'emploi, telles que la classe, sont inchangées. Conformément à la résolution 77/262 de l'Assemblée générale, les réaffectations sont soumises aux taux de vacance convenus pour les postes et emplois existants.
Transfert	Proposé lorsqu'il est envisagé de changer le lieu, l'unité administrative, le chapitre, l'entité, la composante ou le sous-programme dont relève un poste ou un emploi, mais que les fonctions à assumer restent essentiellement les mêmes (c'est-à-dire dans le même réseau d'emplois). Les autres caractéristiques du poste ou de l'emploi, telles que la classe, sont inchangées. Conformément à la résolution 77/262 de l'Assemblée générale, les transferts sont soumis aux taux de vacance convenus pour les postes et emplois existants.
Reclassements	Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste ou d'un emploi existant [pour passer soit à une classe supérieure (reclassement) soit à une classe inférieure (déclassement)] au sein de la même catégorie de postes ou d'emplois du fait que la nature des tâches ou les responsabilités (niveau de complexité) ont été sensiblement modifiées. L'emploi ne change toutefois pas (les fonctions restent dans le même réseau d'emplois). Les autres caractéristiques du poste ou de l'emploi, telles que la composante programmatique, sont inchangées. Conformément à la résolution 77/262 de l'Assemblée générale, les reclassements et déclassifications sont soumis aux taux de vacance convenus pour les postes et emplois existants.
Suppression	Proposée lorsque les capacités nécessaires à l'exécution des activités prescrites peuvent être réduites. Aux fins de l'établissement du budget, les suppressions sont soumises aux taux de vacance convenus pour les postes et emplois existants.
Transformation	Proposée lorsqu'il est envisagé de changer la source de financement approuvée ou le type de poste ou d'emploi approuvé (passage d'un financement au moyen de fonds extrabudgétaires à un financement au moyen du budget ordinaire, ou d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) à un poste, ou d'un recrutement sur le plan international à un recrutement sur le plan national). Les autres caractéristiques du poste ou de l'emploi sont inchangées. Conformément à la résolution 77/262 de l'Assemblée générale, les transformations sont soumises aux taux de vacance convenus pour les postes et emplois existants.

### C. Objets de dépense

Poste	Emploi de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et de celle des services généraux et des catégories apparentées qui est approuvé par l'Assemblée générale et inscrit au tableau d'effectifs.
-------	---

## A/79/6 (Introduction)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Description</i>
Autres dépenses de personnel	Dépenses servant à financer : les emplois de temporaire (autres que pour les réunions), y compris les emplois linguistiques, et le personnel temporaire pour les réunions destinés à renforcer les capacités pour une durée déterminée ; les heures supplémentaires et le sursalaire de nuit ; l'assurance maladie après la cessation de service ; les Volontaires des Nations Unies ; les dépenses afférentes aux militaires et au personnel de police, y compris celles relatives aux observateurs militaires.
Émoluments des non-fonctionnaires	Honoraires, pensions de retraite et autres formes de rémunération des membres du personnel bénéficiant d'arrangements contractuels spéciaux, comme les juges, les anciens secrétaires généraux et les membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de la Commission de la fonction publique internationale.
Dépenses de représentation	Dépenses servant au financement de réceptions organisées pour des invités de marque en marge de certaines manifestations et activités. Il s'agit généralement de proposer des boissons, une collation ou un repas léger.
Consultants	Rétribution des personnes et institutions dotées d'un savoir-faire reconnu qui n'est pas disponible en interne ; les frais de voyage et les indemnités journalières de subsistance sont parfois inclus.
Experts	Frais de transport et indemnités journalières de subsistance, y compris pour la participation d'experts à des groupes d'experts.
Voyages des représentants	Frais de transport et indemnités journalières de subsistance des représentants d'organes intergouvernementaux et des observateurs électoraux.
Voyages du personnel	Frais de transport des membres du personnel qui partent en mission aux fins de l'exécution des activités prescrites. Le financement des voyages afférents à des conférences internes continuera d'obéir aux normes en vigueur.
Services contractuels	Services fournis dans le cadre d'accords contractuels, notamment traduction, services techniques, traitement des données, travaux d'imprimerie, cours de langue pour le personnel, élaboration de produits d'information et formation et perfectionnement du personnel.
Frais généraux de fonctionnement	Frais liés à un large éventail de services, notamment dans les domaines suivants : communication, bureautique, entretien du mobilier et du matériel, matériel appartenant aux contingents et matériel majeur, location et entretien des locaux, location de mobilier et de matériel, transports généraux et services collectifs de distribution.
Fournitures et accessoires	Ouvrages et fournitures de bibliothèque, fournitures servant au fonctionnement du matériel, fournitures nécessaires aux services d'information, fournitures médicales, papeterie et fournitures de bureau et autres articles de faible valeur qui devraient être utilisés pendant l'année.
Mobilier et matériel	Matériel de communication, matériel de conférence et de reproduction, matériel de bureautique, licences de logiciels, mobilier de bureau, matériel servant aux services d'information, matériel de transport et autre matériel de plus grande valeur qui sont comptabilisés à l'actif et amortis.
Aménagement des locaux	Gros travaux d'entretien, amélioration des locaux et travaux de construction et d'agrandissement.

<i>Objet de dépense</i>	<i>Description</i>
Subventions et contributions	Bourses individuelles, bourses destinées aux participants à des séminaires ou à des voyages d'études, et subventions remises par l'Organisation des Nations Unies aux bénéficiaires ou aux partenaires d'exécution. Sont également compris les mouvements de ressources entre les fonds internes de l'Organisation, par exemple les prélèvements opérés sur le budget ordinaire au profit des projets de construction pluriannuels ou du Compte pour le développement.
Autres	Autres éléments non couverts par les objets de dépense ci-dessus, comme les contributions du personnel, le coût des biens et services vendus (chapitres des recettes), le remboursement du coût des contingents et les ajustements tenant aux fluctuations des taux de change qui sont motivés par le délai existant entre la création et la liquidation des engagements (à l'exclusion des ajustements afférents aux gains ou aux pertes liés aux opérations de couverture des risques de change).

#### **D. Facteurs de variation des ressources demandées**

**Ajustements techniques** : variations découlant du non-renouvellement, dans le projet de budget-programme pour 2025, de crédits qui avaient été approuvés pour l'exercice 2024 ; augmentation des crédits demandés pour les postes approuvés pour 2024 pour lesquels un taux de vacance de 50 % avait été appliqué et auxquels il est proposé d'appliquer le taux de vacance proposé pour 2025 pour les postes existants ; autres ajustements techniques, tels que la modification de la part des activités financées en commun à la charge de l'ONU.

**Nouveaux mandats et mandats élargis** : changements qui résultent des nouveaux mandats et des mandats élargis approuvés pour 2025, ou qui ont trait à une manifestation prescrite organisée périodiquement (conférences quadriennales, par exemple).

**Autres changements** : changements qui ne tiennent pas aux facteurs susmentionnés.

## Annexe II

## Récapitulatif des ressources financières et des postes nécessaires

## Tableaux complémentaires

Tableau complémentaire 1

## Évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approuvées)	Changements			Total	Pourcentage	2025 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Postes	1 435 822,5	1 553 276,0	16 525,4	9 675,8	1 672,3	27 873,5	1,8	1 581 149,5
Autres dépenses de personnel	252 120,5	291 030,4	2 207,0	6 341,1	3 998,2	12 546,3	4,3	303 576,7
Émoluments des non-fonctionnaires	10 806,1	12 451,6	(396,5)	–	20,2	(376,3)	(3,0)	12 075,3
Dépenses de représentation	199,1	313,2	(22,9)	19,5	1,9	(1,5)	(0,5)	311,7
Consultants	18 283,0	19 237,6	(1 000,2)	1 308,5	2 221,3	2 529,6	13,1	21 767,2
Experts	6 918,2	9 038,8	(531,1)	397,0	(254,3)	(388,4)	(4,3)	8 650,4
Voyages des représentants	25 116,1	32 214,3	323,7	335,5	–	659,2	2,0	32 873,5
Voyages du personnel	26 327,1	23 654,8	313,4	606,7	1 525,1	2 445,2	10,3	26 100,0
Services contractuels	93 085,2	106 094,9	188,3	2 189,6	3 174,7	5 552,6	5,2	111 647,5
Frais généraux de fonctionnement	136 555,5	145 388,9	657,5	742,2	(2 117,2)	(717,5)	(0,5)	144 671,4
Fournitures et accessoires	6 074,9	7 003,2	(31,9)	(87,6)	(24,1)	(143,6)	(2,1)	6 859,6
Mobilier et matériel	30 805,6	25 019,1	(603,2)	472,9	10 586,0	10 455,7	41,8	35 474,8
Aménagement des locaux	2 876,6	7 923,2	–	–	5 835,8	5 835,8	73,7	13 759,0
Subventions et contributions	268 986,0	326 966,5	(85 201,6)	51 998,4	4 014,4	(29 188,8)	(8,9)	297 777,7
Autres	305 660,1	314 075,0	3 458,8	1 389,7	(407,5)	4 441,0	1,4	318 516,0
<b>Total partiel</b>	<b>2 619 636,4</b>	<b>2 873 687,5</b>	<b>(64 113,3)</b>	<b>75 389,3</b>	<b>30 246,8</b>	<b>41 522,8</b>	<b>1,5</b>	<b>2 915 210,3</b>
Missions politiques spéciales	750 575,9	742 016,9	–	–	(30 736,3)	(30 736,3)	(4,1)	711 280,6
<b>Total</b>	<b>3 370 212,3</b>	<b>3 615 704,4</b>	<b>(64 113,3)</b>	<b>75 389,3</b>	<b>(489,5)</b>	<b>10 786,5</b>	<b>0,3</b>	<b>3 626 490,9</b>

Tableau complémentaire 2  
**Évolution du budget approuvé et des dépenses pour la période 2020-2023, par chapitre du budget**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre	2020		2021		2022		2023	
	Ressources approuvées	Dépenses						
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	77 087,6	71 850,3	78 809,4	73 366,0	79 917,3	78 488,4	86 769,4	84 005,6
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	326 641,8	321 577,0	341 106,0	307 202,1	346 694,1	318 112,4	348 510,9	328 903,2
3. Affaires politiques <sup>a</sup>	61 442,3	60 075,0	62 427,9	59 136,2	64 106,1	63 712,5	70 759,4	72 001,9
4. Désarmement	13 245,0	12 428,7	12 859,2	11 276,3	12 736,8	13 883,6	13 835,8	13 455,4
5. Opérations de maintien de la paix	52 602,8	49 757,0	55 113,3	50 203,1	54 666,7	53 999,9	52 878,3	56 231,9
6. Utilisations pacifiques de l'espace	3 921,3	3 876,6	4 493,6	4 025,3	4 215,1	4 328,5	4 757,8	4 277,0
7. Cour internationale de Justice	28 145,5	25 742,3	30 778,8	27 626,5	28 549,1	27 070,6	29 110,9	28 393,2
8. Affaires juridiques	58 453,7	58 290,2	73 157,9	74 552,4	64 331,1	67 766,5	63 806,7	67 279,0
9. Affaires économiques et sociales	83 293,4	81 412,5	83 857,3	79 913,9	85 636,1	84 607,1	87 128,8	88 400,9
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	5 886,2	5 619,2	6 609,3	6 488,3	7 320,2	6 882,7	8 633,8	7 654,2
11. Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons	7 985,9	7 984,8	7 823,6	8 043,0	8 207,4	7 883,5	8 695,2	8 694,0
12. Commerce et développement	68 087,9	67 874,4	73 777,6	70 302,4	71 274,8	73 517,5	79 372,3	78 378,6
13. Centre du commerce international	18 861,8	18 861,8	20 641,5	20 100,2	20 174,9	19 073,4	20 457,6	20 179,0
14. Environnement	23 364,3	21 841,5	23 720,4	21 105,1	22 912,4	21 478,6	21 033,6	20 859,7
15. Établissements humains	12 508,4	12 167,3	12 495,8	12 529,4	13 275,8	13 313,7	13 385,1	12 365,5
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	21 627,1	21 616,5	23 363,1	22 484,8	21 924,1	22 915,8	23 110,5	22 619,6
17. ONU-Femmes	9 741,4	9 692,1	9 719,9	9 458,8	9 957,6	10 011,2	10 614,4	10 473,7
18. Développement économique et social en Afrique	81 888,1	78 248,4	78 703,6	73 739,1	78 453,5	80 619,3	88 119,8	89 670,2
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	55 526,8	54 527,1	59 071,7	53 236,0	55 253,2	52 231,9	55 138,7	53 542,7
20. Développement économique en Europe	33 290,0	33 726,2	36 248,5	35 345,6	35 509,1	36 273,9	37 229,4	37 804,1
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	57 591,8	57 374,9	60 553,7	58 397,4	59 786,2	58 024,4	58 741,2	60 664,2
22. Développement économique et social en Asie occidentale	36 518,0	36 290,4	54 559,4	42 176,8	44 191,9	46 277,3	48 931,5	50 535,8

Chapitre	2020		2021		2022		2023	
	Ressources approuvées	Dépenses						
23. Programme ordinaire de coopération technique	35 577,6	34 980,5	35 706,7	35 678,3	38 764,8	38 826,2	43 374,5	42 884,1
24. Droits humains	115 119,3	106 266,0	129 926,5	107 548,7	136 771,4	142 086,8	176 186,3	164 716,9
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	40 098,9	40 110,6	43 181,8	43 132,1	42 212,3	42 211,0	44 633,9	44 664,5
26. Réfugiés de Palestine	32 365,5	30 434,2	33 520,9	30 761,7	40 405,6	34 545,8	39 704,0	37 978,5
27. Aide humanitaire	25 124,0	24 220,8	18 166,6	18 144,9	18 544,1	19 913,1	27 125,4	23 314,4
28. Communication globale	94 692,4	92 797,6	99 066,1	90 943,9	100 072,8	98 176,2	101 807,0	105 109,1
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	52 921,4	54 301,8	54 668,4	55 043,6	56 285,7	58 557,8	60 885,2	62 288,5
29B. Département de l'appui opérationnel	93 025,6	85 742,1	85 617,0	86 047,5	87 981,2	90 739,8	96 878,0	96 696,6
29C. Bureau de l'informatique et des communications	49 959,8	51 684,5	51 518,7	52 952,1	52 717,7	51 724,0	53 425,9	54 305,8
29E. Administration (Genève)	69 736,4	70 476,8	76 591,4	75 608,0	75 159,8	77 897,5	77 706,4	79 310,0
29F. Administration (Vienne)	18 088,4	18 042,1	19 833,5	19 300,3	18 502,6	21 353,8	19 940,6	20 216,0
29G. Administration (Nairobi)	18 048,8	19 140,6	17 751,1	16 703,6	18 745,7	18 354,7	19 014,6	20 324,7
30. Contrôle interne	20 509,9	18 867,0	20 789,8	18 716,0	21 187,4	20 876,9	22 134,6	23 397,8
31. Activités administratives financées en commun	6 245,8	6 424,1	6 676,8	7 741,8	7 954,9	7 957,5	8 214,3	8 500,2
32. Dépenses spéciales	76 163,6	80 657,2	80 302,5	82 106,7	84 811,4	82 649,8	87 688,0	84 076,3
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	71 046,1	72 693,6	84 308,8	84 195,0	112 742,8	112 760,5	85 471,0	83 406,4
34. Sûreté et sécurité	124 181,7	121 247,7	130 206,9	121 398,2	125 676,8	127 931,1	126 952,7	130 193,4
35. Compte pour le développement	14 199,4	14 199,4	15 199,4	15 199,4	16 199,4	16 199,4	16 491,3	16 491,3
36. Contributions du personnel	267 233,0	261 827,2	281 439,9	269 359,1	277 382,9	284 937,0	289 318,5	305 372,6
<b>Total partiel</b>	<b>2 362 048,7</b>	<b>2 314 948,2</b>	<b>2 494 364,3</b>	<b>2 351 289,7</b>	<b>2 521 212,8</b>	<b>2 508 171,5</b>	<b>2 627 973,3</b>	<b>2 619 636,4</b>
Missions politiques spéciales	711 781,8	700 992,1	730 359,8	666 601,1	736 542,6	728 098,1	768 335,0	750 575,9
<b>Total</b>	<b>3 073 830,5</b>	<b>3 015 940,3</b>	<b>3 224 724,1</b>	<b>3 017 890,8</b>	<b>3 257 755,4</b>	<b>3 236 269,6</b>	<b>3 396 308,3</b>	<b>3 370 212,3</b>

<sup>a</sup> Hors missions politiques spéciales.

Tableau complémentaire 3  
Évolution des postes, par catégorie, classe et chapitre du budget

a) Postes approuvés pour 2024, par catégorie, classe et chapitre du budget

(Nombre de postes)

Chapitre	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées						
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total partiel	G(1°C)	G(AC)	SM	AN	ACM, ASS et AL	Total partiel	Total
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	8	5	9	17	39	36	42	13	169	16	80	–	–	10	106	275
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	1	1	6	18	211	426	333	11	1 007	74	497	–	–	12	583	1 590
3. Affaires politiques <sup>a</sup>	4	4	13	19	55	79	62	22	258	5	108	13	5	38	169	427
4. Désarmement	1	–	1	5	12	10	11	3	43	5	13	–	3	4	25	68
5. Opérations de maintien de la paix	1	4	5	6	6	4	4	2	32	–	9	92	2	195	298	330
6. Utilisations pacifiques de l'espace	–	–	1	1	2	7	6	3	20	–	5	–	–	–	5	25
7. Cour internationale de Justice	–	1	1	1	4	18	17	20	62	6	50	–	–	–	56	118
8. Affaires juridiques	1	2	4	8	24	32	52	26	149	13	51	–	–	–	64	213
9. Affaires économiques et sociales	1	2	9	32	68	90	70	46	318	33	145	–	–	–	178	496
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	1	–	1	1	9	11	7	3	33	1	7	–	–	–	8	41
11. Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons	1	–	1	2	6	10	13	1	34	1	8	–	–	1	10	44
12. Commerce et développement	1	1	5	20	52	66	76	35	256	10	122	–	–	–	132	388
13. Centre du commerce international	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
14. Environnement	1	1	4	11	26	40	14	1	98	1	6	–	–	10	17	115
15. Établissements humains	1	–	1	5	9	21	15	5	57	–	2	–	–	23	25	82
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	1	–	3	8	14	32	27	13	98	3	24	–	–	–	27	125
17. ONU-Femmes	1	1	3	4	7	9	7	5	37	–	12	–	–	–	12	49
18. Développement économique et social en Afrique	1	–	3	15	44	70	77	27	237	–	2	–	17	284	303	540

Chapitre	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées						
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total partiel	G(I°C)	G(AC)	SM	AN	ACM, ASS et AL	Total partiel	Total
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	1	–	2	15	35	63	53	33	202	–	–	–	3	213	216	418
20. Développement économique en Europe	1	–	1	8	23	35	39	21	128	3	57	–	–	–	60	188
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	1	–	3	12	31	61	62	47	217	–	4	–	3	256	263	480
22. Développement économique et social en Asie occidentale	1	–	2	8	25	37	30	18	121	–	–	1	4	131	136	257
23. Programme ordinaire de coopération technique	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
24. Droits humains	1	3	3	13	50	160	227	46	503	5	98	–	14	10	127	630
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	1	1	–	–	–	–	–	–	2	–	–	–	–	–	–	2
26. Réfugiés de Palestine	1	1	9	16	38	92	44	4	205	–	12	–	–	–	12	217
27. Aide humanitaire	1	1	3	4	11	16	14	5	55	2	15	–	–	–	17	72
28. Communication globale	1	–	3	18	34	71	105	57	289	7	197	–	50	143	397	686
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	1	2	8	18	36	49	42	25	181	20	73	–	–	1	94	275
29B. Département de l'appui opérationnel	1	2	5	6	12	16	16	13	71	16	186	–	–	93	295	366
29C. Bureau de l'informatique et des communications	–	1	1	6	16	23	35	9	91	16	69	–	–	2	87	178
29D. Administration (Nairobi)	–	–	1	4	7	9	17	7	45	–	–	–	1	66	67	112
29E. Administration (Genève)	–	–	1	4	10	16	22	22	75	16	207	–	–	–	223	298
29F. Administration (Vienne)	–	–	1	1	4	5	6	3	20	6	57	–	–	–	63	83
30. Contrôle interne	1	1	3	4	13	29	22	14	87	8	20	–	–	1	29	116
31. Activités administratives financées en commun	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
32. Dépenses spéciales	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
34. Sécurité et sécurité	1	1	2	4	9	25	21	9	72	8	170	–	–	825	1 003	1 075

Chapitre	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées						
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total partiel	G(1°C)	G(AC)	SM	AN	ACM, ASS et AL	Total partiel	Total
35. Compte pour le développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
36. Contributions du personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>38</b>	<b>35</b>	<b>118</b>	<b>314</b>	<b>942</b>	<b>1 668</b>	<b>1 588</b>	<b>569</b>	<b>5 272</b>	<b>275</b>	<b>2 306</b>	<b>106</b>	<b>102</b>	<b>2 318</b>	<b>5 107</b>	<b>10 379</b>

**b) Changements qu'il est proposé d'apporter aux postes pour 2025, par catégorie, classe et chapitre du budget**

(Nombre de postes)

Chapitre	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées							
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total partiel	G(1°C)	G(AC)	SM	AN	ACM, ASS et AL	Total partiel	Total	
<b>Suppressions</b>																	
2.	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences																
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(4)	-	-	-	(4)	(4)
12.	Commerce et développement																
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(2)	-	-	-	(2)	(2)
29E.	Administration (Genève)																
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	-	-	-	(1)	(1)
	<b>Total partiel</b>																
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(7)	-	-	-	(7)	(7)
<b>Créations</b>																	
3.	Affaires politiques <sup>a</sup>																
	-	-	-	-	-	-	2	-	2	-	-	2	2	4	8	10	
4.	Désarmement																
	-	-	-	-	-	2	2	-	4	2	-	-	3	-	5	9	
7.	Cour internationale de Justice																
	-	-	-	-	-	1	2	2	5	-	2	-	-	-	2	7	
10.	Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement																
	-	-	-	-	-	2	3	-	5	-	-	-	-	-	-	5	
11.	Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons																
	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	1	-	-	-	1	2	
12.	Commerce et développement																
	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	1	
24.	Droits humains																
	-	-	-	6	1	8	21	16	52	-	6	-	18	-	24	76	
26.	Réfugiés de Palestine																
	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1	
29E.	Administration (Genève)																
	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	1	
	<b>Total partiel</b>																
	-	-	-	6	1	14	32	19	72	2	9	2	23	4	40	112	
<b>Transformations d'emplois auparavant financés au moyen de ressources extrabudgétaires</b>																	
1.	Politiques, direction et coordination d'ensemble																
	-	-	1	-	1	-	1	-	3	1	-	-	-	-	1	4	

Chapitre	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées						
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total partiel	G(1°C)	G(AC)	SM	AN	ACM, ASS et AL	Total partiel	Total
24. Droits humains	-	-	-	-	3	-	3	-	6	-	-	-	-	-	-	6
<b>Total partiel</b>	-	-	<b>1</b>	-	<b>4</b>	-	<b>4</b>	-	<b>9</b>	<b>1</b>	-	-	-	-	<b>1</b>	<b>10</b>
<b>Reclassements</b>																
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	-	-	-	-	-	1	(1)	-	-	2	(2)	-	-	-	-	-
3. Affaires politiques <sup>a</sup>	-	-	-	1	(1)	1	(1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5. Opérations de maintien de la paix	-	-	-	-	1	(1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
24. Droits humains	-	-	-	1	-	(1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
26. Réfugiés de Palestine	-	-	-	1	(1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total partiel</b>	-	-	-	<b>3</b>	<b>(1)</b>	-	<b>(2)</b>	-	-	<b>2</b>	<b>(2)</b>	-	-	-	-	-

### c) Postes proposés pour 2025, par catégorie, classe et chapitre du budget

(Nombre de postes)

Chapitre	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées						
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total partiel	G(1°C)	G(AC)	SM	AN	ACM, ASS et AL	Total partiel	Total
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	8	5	10	17	40	37	42	13	172	19	78	-	-	10	107	279
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	1	1	6	18	211	426	333	11	1 007	74	493	-	-	12	579	1 586
3. Affaires politiques <sup>a</sup>	4	4	13	20	54	80	63	22	260	5	108	15	7	42	177	437
4. Désarmement	1	-	1	5	12	12	13	3	47	7	13	-	6	4	30	77
5. Opérations de maintien de la paix	1	4	5	6	7	3	4	2	32	-	9	92	2	195	298	330
6. Utilisations pacifiques de l'espace	-	-	1	1	2	7	6	3	20	-	5	-	-	-	5	25
7. Cour internationale de Justice	-	1	1	1	4	19	19	22	67	6	52	-	-	-	58	125
8. Affaires juridiques	1	2	4	8	24	32	52	26	149	13	51	-	-	-	64	213
9. Affaires économiques et sociales	1	2	9	32	68	90	70	46	318	33	145	-	-	-	178	496

Chapitre	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées						
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total partiel	G(1°C)	G(AC)	SM	AN	ACM, ASS et AL	Total partiel	Total
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	1	–	1	1	9	13	10	3	38	1	7	–	–	–	8	46
11. Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons	1	–	1	2	6	10	13	2	35	1	9	–	–	1	11	46
12. Commerce et développement	1	1	5	20	52	66	77	35	257	10	120	–	–	–	130	387
13. Centre du commerce international	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
14. Environnement	1	1	4	11	26	40	14	1	98	1	6	–	–	10	17	115
15. Établissements humains	1	–	1	5	9	21	15	5	57	–	2	–	–	23	25	82
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	1	–	3	8	14	32	27	13	98	3	24	–	–	–	27	125
17. ONU-Femmes	1	1	3	4	7	9	7	5	37	–	12	–	–	–	12	49
18. Développement économique et social en Afrique	1	–	3	15	44	70	77	27	237	–	2	–	17	284	303	540
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	1	–	2	15	35	63	53	33	202	–	–	–	3	213	216	418
20. Développement économique en Europe	1	–	1	8	23	35	39	21	128	3	57	–	–	–	60	188
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	1	–	3	12	31	61	62	47	217	–	4	–	3	256	263	480
22. Développement économique et social en Asie occidentale	1	–	2	8	25	37	30	18	121	–	–	1	4	131	136	257
23. Programme ordinaire de coopération technique	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
24. Droits humains	1	3	3	20	54	167	251	62	561	5	104	–	32	10	151	712
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	1	1	–	–	–	–	–	–	2	–	–	–	–	–	–	2
26. Réfugiés de Palestine	1	1	9	17	37	93	44	4	206	–	12	–	–	–	12	218
27. Aide humanitaire	1	1	3	4	11	16	14	5	55	2	15	–	–	–	17	72
28. Communication globale	1	–	3	18	34	71	105	57	289	7	197	–	50	143	397	686
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	1	2	8	18	36	49	42	25	181	20	73	–	–	1	94	275

Chapitre	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées						
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total partiel	G(1°C)	G(AC)	SM	AN	ACM, ASS et AL	Total partiel	Total
29B. Département de l'appui opérationnel	1	2	5	6	12	16	16	13	71	16	186	–	–	93	295	366
29C. Bureau de l'informatique et des communications	–	1	1	6	16	23	35	9	91	16	69	–	–	2	87	178
29D. Administration (Nairobi)	–	–	1	4	7	9	17	7	45	–	–	–	1	66	67	112
29E. Administration (Genève)	–	–	1	4	10	16	23	22	76	16	206	–	–	–	222	298
29F. Administration (Vienne)	–	–	1	1	4	5	6	3	20	6	57	–	–	–	63	83
30. Contrôle interne	1	1	3	4	13	29	22	14	87	8	20	–	–	1	29	116
31. Activités administratives financées en commun	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
32. Dépenses spéciales	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
34. Sécurité et sécurité	1	1	2	4	9	25	21	9	72	8	170	–	–	825	1 003	1 075
35. Compte pour le développement	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
36. Contributions du personnel	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>38</b>	<b>35</b>	<b>119</b>	<b>323</b>	<b>946</b>	<b>1 682</b>	<b>1 622</b>	<b>588</b>	<b>5 353</b>	<b>280</b>	<b>2 306</b>	<b>108</b>	<b>125</b>	<b>2 322</b>	<b>5 141</b>	<b>10 494</b>

*Abréviations* : ACM = agent(e) des corps de métier ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; ASS = agent(e) du Service de sécurité ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e).

<sup>a</sup> Hors missions politiques spéciales.

Tableau complémentaire 4  
Prévisions concernant les ressources financières et les postes, par source de financement et par chapitre

a) Prévisions concernant les ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre	Budget ordinaire			Quotes-parts hors budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires		
	Montant approuvé pour 2024	Montant proposé pour 2025	Variation	Montant approuvé pour 2024	Montant proposé pour 2025	Variation	Estimations (2024)	Prévisions (2025)	Variation
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	92 383,7	96 184,2	3 800,5	10 100,6	10 526,5	425,9	341 219,7	338 576,0	(2 643,7)
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	371 756,7	370 661,6	(1 095,1)	–	–	–	27 304,4	27 304,4	–
3. Affaires politiques <sup>a</sup>	81 083,5	131 893,2	50 809,7	8 947,6	9 851,1	903,5	75 193,2	74 041,7	(1 151,5)
4. Désarmement	16 694,6	19 202,0	2 507,4	–	–	–	19 859,9	20 515,9	656,0
5. Opérations de maintien de la paix	57 100,4	57 891,4	791,0	102 555,6	101 262,9	(1 292,7)	68 656,7	68 306,7	(350,0)
6. Utilisations pacifiques de l'espace	4 783,8	4 783,8	–	–	–	–	1 584,8	1 664,2	79,4
7. Cour internationale de Justice	32 614,8	33 729,2	1 114,4	–	–	–	–	–	–
8. Affaires juridiques	69 127,8	68 750,8	(377,0)	4 922,6	5 059,0	136,4	30 108,8	26 501,3	(3 607,5)
9. Affaires économiques et sociales	96 655,7	96 603,8	(51,9)	–	–	–	104 218,0	101 612,5	(2 605,5)
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	8 923,9	9 558,5	634,6	–	–	–	3 732,2	2 453,0	(1 279,2)
11. Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons	9 612,5	10 235,7	623,2	–	–	–	756,0	611,0	(145,0)
12. Commerce et développement	83 589,4	83 506,5	(82,9)	–	–	–	61 326,0	61 326,0	–
13. Centre du commerce international	21 723,5	21 723,5	–	–	–	–	105 000,0	105 000,0	–
14. Environnement	21 990,2	22 094,3	104,1	–	–	–	413 209,6	413 180,2	(29,4)
15. Établissements humains	13 018,4	13 081,2	62,8	–	–	–	167 932,7	162 153,1	(5 779,6)
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	24 332,3	23 868,1	(464,2)	–	–	–	408 073,7	408 923,8	850,1
17. ONU-Femmes	10 788,0	10 976,1	188,1	–	–	–	515 000,0	515 000,0	–
18. Développement économique et social en Afrique	95 478,6	94 351,0	(1 127,6)	–	–	–	27 013,9	22 233,5	(4 780,4)

Chapitre	Budget ordinaire			Quotes-parts hors budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires		
	Montant approuvé pour 2024	Montant proposé pour 2025	Variation	Montant approuvé pour 2024	Montant proposé pour 2025	Variation	Estimations (2024)	Prévisions (2025)	Variation
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	56 817,1	56 563,5	(253,6)	–	–	–	30 172,8	23 130,5	(7 042,3)
20. Développement économique en Europe	39 870,4	40 039,1	168,7	–	–	–	28 001,6	24 735,5	(3 266,1)
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	64 364,2	63 870,9	(493,3)	–	–	–	12 729,0	12 196,9	(532,1)
22. Développement économique et social en Asie occidentale	50 146,3	50 146,3	–	–	–	–	11 289,0	12 566,0	1 277,0
23. Programme ordinaire de coopération technique	46 241,7	48 241,7	2 000,0	–	–	–	–	–	–
24. Droits humains	196 146,0	240 210,2	44 064,2	2 452,6	2 503,3	50,7	280 010,1	294 010,7	14 000,6
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	47 175,7	47 175,7	–	–	–	–	10 574 492,6	10 574 492,6	–
26. Réfugiés de Palestine	71 543,0	73 928,8	2 385,8	–	–	–	1 075 719,0	997 477,7	(78 241,3)
27. Aide humanitaire	28 741,0	19 410,2	(9 330,8)	–	–	–	426 403,2	425 769,1	(634,1)
28. Communication globale	117 916,7	118 031,1	114,4	883,2	868,3	(14,9)	12 607,0	15 415,5	2 808,5
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	66 795,8	67 034,9	239,1	58 254,2	59 571,7	1 317,5	35 309,9	34 110,8	(1 199,1)
29B. Département de l'appui opérationnel	96 246,0	96 003,7	(242,3)	118 262,8	116 337,5	(1 925,3)	66 488,4	63 121,1	(3 367,3)
29C. Bureau de l'informatique et des communications	53 855,4	53 789,0	(66,4)	36 929,6	34 852,4	(2 077,2)	69 206,7	67 180,0	(2 026,7)
29D. Administration (Nairobi)	18 354,0	15 492,6	(2 861,4)	–	–	–	27 422,8	27 422,8	–
29E. Administration (Genève)	89 386,4	89 387,1	0,7	–	–	–	49 590,5	50 670,5	1 080,0
29F. Administration (Vienne)	20 366,0	20 366,0	–	–	–	–	24 232,5	24 402,8	170,3
30. Contrôle interne	24 837,3	26 337,3	1 500,0	31 891,2	32 073,2	182,0	13 644,4	13 644,4	–
31. Activités administratives financées en commun	8 611,8	8 701,0	89,2	–	–	–	–	–	–
32. Dépenses spéciales	89 326,8	89 326,8	–	12 885,2	13 332,2	447,0	6 855,0	7 110,5	255,5
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	101 476,1	45 030,4	(56 445,7)	–	–	–	–	–	–
34. Sécurité et sécurité	141 234,1	140 039,2	(1 194,9)	3 805,3	3 834,5	29,2	26 886,8	24 985,5	(1 901,3)
35. Compte pour le développement	18 502,9	18 473,9	(29,0)	–	–	–	–	–	–

Chapitre	Budget ordinaire			Quotes-parts hors budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires		
	Montant approuvé pour 2024	Montant proposé pour 2025	Variation	Montant approuvé pour 2024	Montant proposé pour 2025	Variation	Estimations (2024)	Prévisions (2025)	Variation
36. Contributions du personnel	314 075,0	318 516,0	4 441,0	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>2 873 687,5</b>	<b>2 915 210,3</b>	<b>41 522,8</b>	<b>391 890,5</b>	<b>390 072,6</b>	<b>(1 817,9)</b>	<b>15 141 250,9</b>	<b>15 041 846,2</b>	<b>(99 404,7)</b>
Missions politiques spéciales	742 016,9	711 280,6	(30 736,3)	–	–	–	46 311,1	43 548,5	(2 762,6)
<b>Total</b>	<b>3 615 704,4</b>	<b>3 626 490,9</b>	<b>10 786,5</b>	<b>391 890,5</b>	<b>390 072,6</b>	<b>(1 817,9)</b>	<b>15 187 562,0</b>	<b>15 085 394,7</b>	<b>(102 167,3)</b>

<sup>a</sup> Hors missions politiques spéciales.

**b) Prévisions concernant les postes**

(Nombre de postes)

Chapitre	Budget ordinaire			Quotes-parts hors budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires		
	Effectif approuvé pour 2024	Effectif proposé pour 2025	Variation	Effectif approuvé pour 2024	Effectif proposé pour 2025	Variation	Estimations (2024)	Prévisions (2025)	Variation
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	275	279	4	21	21	–	1 364	1 362	(2)
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	1 590	1 586	(4)	–	–	–	78	78	–
3. Affaires politiques <sup>a</sup>	427	437	10	50	50	–	235	233	(2)
4. Désarmement	68	77	9	–	–	–	38	44	6
5. Opérations de maintien de la paix	330	330	–	433	426	(7)	109	108	(1)
6. Utilisations pacifiques de l'espace	25	25	–	–	–	–	7	8	1
7. Cour internationale de Justice	118	125	7	–	–	–	–	–	–
8. Affaires juridiques	213	213	–	19	19	–	74	73	(1)
9. Affaires économiques et sociales	496	496	–	–	–	–	50	49	(1)
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	41	46	5	–	–	–	–	–	–
11. Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons	44	46	2	–	–	–	–	–	–
12. Commerce et développement	388	387	(1)	–	–	–	15	15	–
14. Environnement	115	115	–	–	–	–	881	880	(1)
15. Établissements humains	82	82	–	–	–	–	75	74	(1)
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	125	125	–	–	–	–	826	826	–
17. ONU-Femmes	49	49	–	–	–	–	471	471	–
18. Développement économique et social en Afrique	540	540	–	–	–	–	63	68	5
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	418	418	–	–	–	–	117	116	(1)
20. Développement économique en Europe	188	188	–	–	–	–	57	57	–

Chapitre	Budget ordinaire			Quotes-parts hors budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires		
	Effectif approuvé pour 2024	Effectif proposé pour 2025	Variation	Effectif approuvé pour 2024	Effectif proposé pour 2025	Variation	Estimations (2024)	Prévisions (2025)	Variation
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	480	480	–	–	–	–	53	53	–
22. Développement économique et social en Asie occidentale	257	257	–	–	–	–	48	51	3
24. Droits humains	630	712	82	10	10	–	1 280	1 348	68
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	2	2	–	–	–	–	16 858	16 858	–
26. Réfugiés de Palestine	217	218	1	–	–	–	53	110	57
27. Aide humanitaire	72	72	–	–	–	–	2 370	2 371	1
28. Communication globale	686	686	–	4	4	–	7	7	–
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	275	275	–	182	180	(2)	124	124	–
29B. Département de l'appui opérationnel	366	366	–	445	436	(9)	82	82	–
29C. Bureau de l'informatique et des communications	178	178	–	52	52	–	13	13	–
29D. Administration (Nairobi)	112	112	–	–	–	–	299	299	–
29E. Administration (Genève)	298	298	–	–	–	–	178	178	–
29F. Administration (Vienne)	83	83	–	–	–	–	90	90	–
30. Contrôle interne	116	116	–	136	130	(6)	45	45	–
34. Sûreté et sécurité	1 075	1 075	–	16	16	–	62	65	3
<b>Total partiel</b>	<b>10 379</b>	<b>10 494</b>	<b>115</b>	<b>1 368</b>	<b>1 344</b>	<b>(24)</b>	<b>26 022</b>	<b>26 156</b>	<b>134</b>
Missions politiques spéciales	4 079	3 914	(165)	–	–	–	22	18	(4)
<b>Total</b>	<b>14 458</b>	<b>14 408</b>	<b>(50)</b>	<b>1 368</b>	<b>1 344</b>	<b>(24)</b>	<b>26 044</b>	<b>26 174</b>	<b>130</b>

<sup>a</sup> Hors missions politiques spéciales.

Tableau complémentaire 5  
**Évolution des ressources demandées au titre des voyages du personnel, par chapitre**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approuvées)	Changements			Total	Pourcentage	2025 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	1 792,6	1 920,9	–	34,3	124,1	158,4	8,2	2 079,3
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	207,5	56,1	–	–	13,4	13,4	23,9	69,5
3. Affaires politiques <sup>a</sup>	1 648,7	1 503,7	(29,6)	–	40,5	10,9	0,7	1 514,6
4. Désarmement	263,6	204,6	–	61,0	–	61,0	29,8	265,6
5. Opérations de maintien de la paix	744,8	791,1	–	–	33,7	33,7	4,3	824,8
6. Utilisations pacifiques de l'espace	113,0	105,2	–	–	4,8	4,8	4,6	110,0
7. Cour internationale de Justice	51,0	71,0	–	–	–	–	–	71,0
8. Affaires juridiques	1 546,2	2 009,8	(63,0)	–	–	(63,0)	(3,1)	1 946,8
9. Affaires économiques et sociales	608,3	495,2	–	–	(2,3)	(2,3)	(0,5)	492,9
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	249,8	431,3	–	50,0	–	50,0	11,6	481,3
11. Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons	268,0	192,4	–	60,0	8,1	68,1	35,4	260,5
12. Commerce et développement	806,7	1 058,5	–	–	–	–	–	1 058,5
13. Centre du commerce international	0,2	–	–	–	–	–	–	–
14. Environnement	158,9	177,1	–	–	–	–	–	177,1
15. Établissements humains	137,3	122,1	–	–	–	–	–	122,1
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	277,8	331,8	(126,5)	82,3	(0,5)	(44,7)	(13,5)	287,1
17. ONU-Femmes	11,2	25,7	–	–	–	–	–	25,7
18. Développement économique et social en Afrique	1 706,2	1 399,0	–	–	81,9	81,9	5,9	1 480,9
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	460,5	447,9	–	–	14,9	14,9	3,3	462,8
20. Développement économique en Europe	156,0	188,0	–	–	11,7	11,7	6,2	199,7
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	697,6	750,1	–	–	–	–	–	750,1
22. Développement économique et social en Asie occidentale	459,8	433,4	–	–	–	–	–	433,4

Chapitre	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approuvées)	Changements					2025 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
23. Programme ordinaire de coopération technique	3 732,5	3 174,0	–	–	444,8	444,8	14,0	3 618,8
24. Droits humains	4 602,5	4 648,5	927,4	319,1	1,4	1 247,9	26,8	5 896,4
27. Aide humanitaire	560,5	644,8	(394,9)	–	198,4	(196,5)	(30,5)	448,3
28. Communication globale	570,5	289,3	–	–	6,3	6,3	2,2	295,6
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	1 293,3	413,8	–	–	(0,8)	(0,8)	(0,2)	413,0
29B. Département de l'appui opérationnel	309,0	359,2	–	–	–	–	–	359,2
29C. Bureau de l'informatique et des communications	127,5	157,7	–	–	–	–	–	157,7
29F. Administration (Vienne)	13,0	10,4	–	–	–	–	–	10,4
30. Contrôle interne	579,4	505,8	–	–	44,7	44,7	8,8	550,5
34. Sûreté et sécurité	2 173,3	736,4	–	–	500,0	500,0	67,9	1 236,4
<b>Total</b>	<b>26 327,1</b>	<b>23 654,8</b>	<b>313,4</b>	<b>606,7</b>	<b>1 525,1</b>	<b>2 445,2</b>	<b>10,3</b>	<b>26 100,0</b>

<sup>a</sup> Hors missions politiques spéciales.